

INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT



SOCIETE COTONNIERE DU GOURMA



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE DE
MASTER 2 EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
OPTION : MANAGEMENT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

THEME :

**ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU CREDIT AGRICOLE ET DE L'APPUI CONSEIL AUX
PRODUCTEURS SUR LA MODERNISATION ET LES PERFORMANCES DES EXPLOITATIONS
COTONNIERES DANS LE BASSIN COTONNIER EST DU BURKINA FASO**

Présenté et soutenu publiquement le 10 Juillet 2025 par :

Levy KAGAMBEGA

Maître de stage : **BAMOGO Brahiman**

Jury d'évaluation du stage :

Président : **Dr DJIM DOUMBE DAMBA**

Membres et correcteurs : **Alexis BOURGOU**
SOUBEIGA/OUELA Zelhata

Promotion 2023/2024

Table des matières

REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION	iv
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX	v
RESUME	vi
ABSTRACT	vi
INTRODUCTION	1
1. Objectifs	2
2. Hypothèse	2
CHAPITRE 01 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	3
1.1. Définition et enjeux du crédit Agricole	3
1.1.1. Crédit Agricole dans le développement rural	3
1.1.2. Subvention agricole	3
1.1.3. Typologie des crédit Agricoles	3
1.1.3.1. Crédit à court terme	4
1.1.3.2. Crédit à moyen et long terme	4
1.1.3.3. Microcrédit agricole	4
1.2. Définition et dispositif de l'appui conseil aux producteurs	4
1.2.1. Définition de l'appui conseil aux producteurs	4
1.2.2. Dispositif d'appui conseil : Objectif et Stratégies	5
1.2.3. Concepts de performance et d'indicateurs de suivi	5
1.3. Revue documentaire sur l'organisation de la Production dans la Zone SOCOMA	6
1.3.1. Système de crédit agricole	6
1.3.1.1. Acteurs du système de crédit agricole	7
1.3.1.2. Gouvernance du crédit Agricole	7
1.3.1.3. Mise en place des intrants agricoles	8
1.3.2. Système d'appui conseil Technique aux Producteurs de coton	9
1.3.2.1. Acteurs de l'appui conseil technique	9
1.3.2.2. Gouvernance de l'appui conseil	10
1.3.3. Renforcement des capacités opérationnelles	11
1.3.4. Evolution de la production cotonnière	11
1.4. Impact de la SOCOMA dans la région de l'Est	13
1.5. Situation sécuritaire	14
CHAPITRE 02 : CADRE METHODOLOGIQUE	15
2.1. Présentation du bassin cotonnier Est du Burkina Faso	15
2.1.1. L'aire cotonnière de la SOCOMA	15
2.1.2. Situation pluviométrique	17
2.2. Méthodologie de l'étude	18
2.2.1. Champ de l'étude	18
2.2.2. Démarche méthodologique	18
2.2.3. Outils de collecte de données	18
2.2.4. Echantillonnage de l'étude	18
2.2.5. Traitement et analyse de données	19
CHAPITRE 03 : RESULTATS	20
3.1. Caractéristique des exploitations étudiées	20
3.2. Efficacité du système de crédit Agricole	23
3.2.1. Accès au crédit campagne par les producteurs de coton	23
3.2.2. Appréciation de la subvention du gouvernement	24

3.2.3.	Mise en place des intrants	26
3.2.4.	Accès au crédit long terme	26
3.3.	Efficacité de l'appui conseil	27
3.3.1.	Appui conseil Technique de la SOCOMA	27
3.3.2.	Appui conseil de l'UNSCOOPSPCB	28
3.4.	Performance des exploitations cotonnières	29
3.4.1.	Modernisation des exploitations cotonnières	29
3.4.1.1.	Niveau d'équipement agricole	29
3.4.1.2.	Emploi des intrants agricoles	30
3.4.1.3.	Adoption des innovations techniques agricoles	30
3.4.2.	Résultats Agronomiques et financiers des exploitations cotonnières	31
3.5.	Difficultés et contraintes	33
CHAPITRE 04 : DISCUSSIONS ET ANALYSE		35
4.1.	. Caractéristique des exploitations cotonnières	35
4.2.	Efficacité du système de crédit agricole	35
4.2.1.	Accès au crédit agricole	35
4.2.2.	Accès à l'appui conseil technique	36
4.3.	Contribution du crédit agricole et de l'appui conseil technique sur les performances des exploitations cotonnières	36
4.3.1.	Dynamique de modernisation des exploitations cotonnières	36
4.3.2.	Performances agronomiques et financières des exploitations cotonnières	37
CONCLUSION ET RECOMMANDATION		39
BIOGRAPHIE		41
ANNEXE		a

REMERCIEMENTS

Bien que ce document soit le fruit d'un engagement et d'un effort personnel, plusieurs personnes ont apporté leur soutien multiforme combien précieux et contribué d'une manière ou d'une autre à son aboutissement. C'est l'occasion pour nous de leur traduire toute notre reconnaissance et chaleureux remerciement.

Particulièrement, nous remercions :

- ✓ L'Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE), en particulier **Dr DJIM DOUMBE DAMBA**, Responsable de la Formation professionnelle en ligne en Management des Organisation et des Entreprises option Management Stratégique et Opérationnel ainsi qu'à tout le personnel de la fondation 2IE (les enseignants et encadreurs), qui ont réunis toutes les conditions pour nous assurer une formation de qualité ;
- ✓ **M. Ali COMPARE**, Directeur Général de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA), pour nous avoir donné l'occasion de travailler pour le compte de la SOCOMA depuis 2017 ;
- ✓ **M. Brahiman BAMOGO**, Directeur de la Production Cotonnière (DPC) de la SOCOMA, notre maître de stage, pour avoir acceptés de soutenir notre travail avec ses conseils avisés et créé les conditions nécessaires à son aboutissement au sein de la sa direction ;
- ✓ **A toute l'Equipe Cadre** de la Direction de la Production Cotonnière de la SOCOMA pour leur encouragement avec une mention spéciale à **M. Rahamani POUBERE** pour sa disponibilité dans la facilitation de la collecte de données sur le terrain ;
- ✓ **A tous les Correspondants Coton et les Agents Techniques Coton** du dispositif d'appui conseil de la DPC en particulier, ceux des **Zones de Production Cotonnière de Fada et de Quargaye (Comin-yanga en l'occurrence)** pour leur disponibilité et engagement dans la collecte de données de l'étude ;
- ✓ **A l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton de l'Est (URSCOODS-PC-Est)**, en l'occurrence à **l'Inspecteur en Gestion de la province de Fada et à la Conseillère en Gestion de Fada** pour avoir facilité l'entretien avec les membres de l'URSCOODSPC-Est
- ✓ Toute notre famille qui ne cesse de nous accompagne dans nos choix, en particulier à Ma très chère **QUEDRAOGO Madeleine Epouse KAGAMBEGA** pour son soutien tout au long du cursus.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

AGR : Activité Génératrice de Revenu
AICB : Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina
ATC : Agent Technique Coton
AS : Agent de Suivi
CC : Correspondant Coton
CDC : Comités Départementaux de Crédit
C-EC : Chef d'Exploitation Cotonnière
CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale
COGES : Conseiller en Gestion
COMPACI : Competitive Africa Cotton Initiative
CNRST : Centre National de la Recherche et de la Technologie du Burkina
CR : Chef de Région
DPA : Direction de la Production Agricole
DPC : Direction de la Production Cotonnière
EAF : Exploitation Agricoles Familiale
FBS : Farmers Business School
EPA : Enquête Permanant Agricole
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
F CFA : Franc des Colonies Françaises
FIC : Fond Intrant Coton
IFDC : International Fertilizer Development Center
IPG : Inspecteur en Gestion
INERA : Institut National de l'Environnement et des Recherches Agricoles
IPG : Inspecteur en Gestion
GIFS : Gestion Intégré de la Fertilité des Sols
GIPD : Gestion Intégré des Prédateurs et des Déprédateurs
MAG : Marché Auto-Géré
MARAH : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MARI : Marge Après Remboursement des Intrants
MICA : Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
mm : **Minimètre**
OHADA : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PRESSA : Promouvoir la Résilience dans les Economies en zones Semi-Arides
RGPH : Institut Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCOOPS-PC : Société Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton
S.E : Suivi et Evaluation
SN CITEC : Société nouvelle Huilerie et Savonnerie CITEC
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma
SOFITEX : Société des Fibres Textiles
SP/FCL : Secrétariat Permanant de la Filière Coton Libéralisée
TAB : Techniques Agricoles de Base
UNSCOOPS-PC-B : Union Nationale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton du Burkina
URSCOOPS-PC Est : Union Régionale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton de l'Est

LISTE DES FIGURES

<u>Figure 01 : Dispositif d'appui conseil de la SOCOMA</u>	10
<u>Figure 02 : Zone de production cotonnière de la SOCOMA</u>	Erreur ! Signet non défini.6

LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique 01 : Evolution des superficies, de la production et du rendement moyen</u>	12
<u>Graphique 02 : Evolution des conditions socio-économiques de la production du coton</u>	13
<u>Graphique 03 : Répartition de la production du coton par province</u>	Erreur ! Signet non défini.7
<u>Graphique 04 : Evolution de la situation pluviométrique</u>	Erreur ! Signet non défini.7
<u>Graphique 05 : Répartition des producteurs en fonction du régime foncier</u>	211
<u>Graphique 06 : Evolution de la stratégie d'assolement des exploitation cotonnières</u>	222
<u>Graphique 07 : Allocation des revenus des ménages cotonniers sur les lignes de dépenses prioritaires</u>	233
<u>Graphique 08 : Appréciation de l'efficacité de la Subvention du gouvernement sur les intrants coton</u> ..	25
<u>Graphique 09 : Evolution du niveau d'endettement des producteurs enquêtés</u>	255
<u>Graphique 10 : Appréciation de l'efficacité de la mise en place des intrants</u>	266
<u>Graphique 11 : Adoption des innovations techniques agricoles</u>	31
<u>Graphique 12 : Evolution de la MARI des exploitations cotonnières</u>	322
<u>Graphique 13 : Appréciation qualité de la MARI</u>	33

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 01 : Répartition des producteurs en fonction des centres d'activités (centre ATC)</u>	19
<u>Tableau 02 : Situation socio-démographique des Exploitation Cotonnière</u>	200
<u>Tableau 03 : Répartition des producteurs en fonction du niveau d'instruction</u>	200
<u>Tableau 04 : Aperçu de l'importance des autres AGR des EC</u>	222
<u>Tableau 05 : Aperçu de la contribution du coton dans l'économie des ménages cotonniers</u>	233
<u>Tableau 06 : Evaluation du niveau de satisfaction des besoins de crédit</u>	244
<u>Tableau 07 : Accès aux formations/sensibilisations</u>	28
<u>Tableau 08 : Accès à l'encadrement en gestion</u>	288
<u>Tableau 09 : Niveau d'équipement des exploitations cotonnières</u>	29
<u>Tableau 10 : Evolution des rendements moyens au champ</u>	311

RESUME

Cette étude analyse la contribution de l'offre de crédit agricole et de l'appui conseil technique de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) sur la dynamique de modernisation et les performances des exploitations cotonnières dans le bassin cotonnier Est du Burkina Faso. Une enquête est alors réalisée auprès de 40 exploitations réparties en quatre départements choisis sur la base de l'accessibilité au regard de l'insécurité. Les résultats concourent à mettre en évidence la forte expérience (17 ans en moyenne), le faible niveau d'instruction (50% d'alphabétisé et 33% d'illettrés) des chefs d'exploitations et leur dynamique de diversification agricole et économique dans l'optique d'accroître et de sécuriser les revenus des ménages. Bien que les besoins en crédit campagne soient satisfaits (98%) avec un accès important à l'appui conseil technique, les exploitations cotonnières présentent une performance moyenne globalement en déca des objectifs et qui tend à devenir structurelle en dépit d'une modernisation appréciable. Toutefois la performance financière à travers la Marge Après Remboursement des Intrants (125 584 F CFA/ha, soit 46%, en 2024-2025) obtenue demeure une ressource relativement importante dans l'économie des ménages producteurs de coton laissant apparaître une contribution monétaire à hauteur moyenne de 36%. Les résultats interpellent sur la faible part du crédit intrants céréales et le manque de synergie d'action formelle entre la SOCOMA et l'Union Nationale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton du Burkina (UNSCOOPSPCB) dans le déploiement de l'appui conseil qui entraînent des performances mitigées des exploitations.

Mots-clés : SOCOMA, Exploitations Cotonnières ; Crédit agricole ; Appui conseil technique ; Intrants; Performance.

ABSTRACT

This study analyzes the contribution of Société Cotonnière du Gourma's (SOCOMA) agricultural credit offer and technical advisory support on the modernization dynamics and performance of cotton farms in the eastern cotton basin of Burkina Faso. A survey was carried out on 40 farms in four departments, chosen on the basis of accessibility in terms of insecurity. The results highlight the experience (17 years on average), the low level of education (50% literate and 33% illiterate) of the farm managers and their drive for agricultural and economic diversification with a view to increasing and securing household incomes. Although campaign credit needs are met (98%), with significant access to technical advisory support, cotton farms show an average performance that falls short of objectives overall, and which is tending to become structural despite appreciable modernization. However, financial performance through the Marge Après Remboursement des Intrants (125,584 F CFA/ha, or 46%, in 2024-2025) remains a relatively important resource in the economy of cotton-growing households, with an average monetary contribution of 36%. The results call into question the low share of cereal input credit and the lack of formal synergy of action between SOCOMA and Union Nationale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton du Burkina in the deployment of advisory support, which leads to the following problems

Keywords : SOCOMA, Cotton farmers; Agricultural credit, Technical advisory support; Inputs, Performance

INTRODUCTION

Au Burkina Faso le coton joue un rôle déterminant dans le dispositif stratégique de lutte contre la pauvreté car il fait vivre près de 10% de la population totale (IFDC, 2010 cités par Guissou et al., 2012). Il constitue le moteur de l'économie des ménages agricoles dans les zones de production cotonnière. En effet selon FAO., 2016, le coton occupe la part la plus importante du revenu provenant des cultures de rente (13%) avec un effet d'entraînement élevé sur les autres cultures en particulier les céréales. Ainsi, le coton est un facteur déterminant de la sécurité alimentaire et de la diminution de phénomènes d'exode rural. En général, les grands producteurs de coton sont en même temps de grands producteurs de céréales, le coton ayant un effet d'entraînement élevé sur les autres cultures (PRESSA, 2019). La culture du coton doit en grande partie son succès à son système d'approvisionnement et à la fourniture d'intrants aux producteurs à crédit (AICB, 2024) qui s'appuie sur une subvention structurelle de l'Etat et une solide organisation professionnelle des acteurs à la base, en l'occurrence celle des producteurs avec l'Union Nationale des Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton du Burkina (UNSCOOPSPCB). Ainsi le crédit agricole constitue l'une des forces qui mobilise les producteurs et entraîne l'accroissement de la production cotonnière et du revenu des exploitants et assurant de ce fait son importance au sein de l'économie des ménages producteurs. En effet par une approche de financement de la chaîne de valeur du coton dont le pilotage opérationnel est assuré par les sociétés cotonnières, les producteurs bénéficient des intrants coton et d'intrants céréales dans une moindre mesure, sous forme de crédit court à terme généralement. La forme de garantie appliquée pour ce crédit demeure la caution solidaire au sein la Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton (SCOOPS-PC), qui est un instrument de gestion de risques financiers plus ou moins sécurisé. La mise en œuvre du crédit agricole par la société cotonnière intègre une approche d'appui conseil technique aux producteurs à laquelle s'ajoute l'appui conseil en gestion assurée par l'UNSCOOPSPCB). Cependant force de constater que malgré l'accès au crédit agricole couplé à l'appui conseil des sociétés cotonnières et de l'UNSCOOPSPCB, les résultats escomptés sur l'accroissement durable de la production cotonnière et des revenus des producteurs restés mitigés d'une année à l'autre.

En effet, il est indéniable que le système du crédit agricole dans le coton Burkinabè offre un grand avantage pour les producteurs dans l'accroissement de la production du coton et des cultures associées avec des revenus importants pour leur ménage. Il permet aux motoculteurs d'accéder à des inputs nécessaires à la production du coton, tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, ainsi que des matériel et équipement agricole. Il est vrai aussi que la facilité d'accès aux facteurs de productions déterminants est sensée soutenir l'amélioration de la productivité et permettre aux producteurs de sortir du cercle vicieux des faible revenus en impulsant une dynamique d'innovation et de modernisation des exploitations cotonnière. De nombreuses études ont montré que l'accès limité des agriculteurs au crédit agricole, en raison des risques agricoles élevés, freine la modernisation et la productivité des exploitations agricoles, ainsi que leur résilience face aux enjeux mondiaux comme le changement climatique.

Toutefois la productivité et la rentabilité des exploitations cotonnières toujours mitigés malgré les facilités d'accès au crédit agricole et l'appui conseil montrent à suffisance un contraste. En effet la production cotonnière se caractérise par des baisses tendancielle de rendements qui ne dépassent guère les 800 kg/ha ces cinq dernières années (AICB, 2024). Ces niveaux de productivité qui tendent à devenir structurels ne peuvent en aucun cas procurer des revenus décents aux producteurs de coton mais au contraire entretiennent les exploitations cotonnières dans une instabilité financière chronique avec des impayés de plus en plus importants. Face à un faisceau de risques climatique, biologique et économique qui tendent à impacter et à expliquer les performances actuelles des exploitations cotonnières, l'offre de crédit agricole soumis aux producteurs qui est un facteur potentiel de mitigation desdites risques mérite

d'être questionnée. Ainsi la question est de savoir, le crédit agricole tel que caractérisé actuellement répond-t-il efficacement aux besoins de financement agricole des producteurs de coton dans un contexte de nécessité d'innovation et de modernisation des exploitations pour faire face aux facteurs de risques climatiques, biologiques et économiques ? Quel est le niveau de modernisation et des performances réelles actuelles des exploitations cotonnières ? Quels leviers faut-il actionner dans le système du crédit agricole pour induire suffisamment et durablement l'accroissement de la production du coton et des revenus des producteurs. Cette étude s'est particulièrement intéressée au cas du bassin cotonnier de l'est du Burkina Faso, investie par la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA).

1. Objectifs

✚ **Objectif général de l'étude** : Analyser la contribution de l'offre de crédit agricole et de l'appui conseil sur la dynamique de modernisation et les performances des exploitations cotonnières dans le bassin cotonnier Est du Burkina Faso

✚ **Objectifs spécifiques** :

- ✓ Analyser les caractéristiques socio-économiques des exploitations cotonnières
- ✓ Caractériser l'offre de crédit agricole et l'appui conseil technique tout en mesurant le niveau de satisfaction des producteurs de coton ;
- ✓ Analyser la contribution du crédit agricole et de l'appui conseil technique sur la dynamique de modernisation et les performances des exploitations cotonnières ;

2. Hypothèse

Pour la bonne conduite de cette étude, l'hypothèse principale selon laquelle le crédit agricole et l'appui conseil aux producteurs répond efficacement aux besoins de financement des producteurs induisant une assez bonne dynamique de modernisation et des performances appréciables des exploitations de coton a été formulée.

De l'hypothèse principale découle les hypothèses spécifiques suivantes :

- ✓ Les exploitations cotonnières sont de types familiaux avec des chefs d'exploitation vieillissant avec une stratégie de diversification des sources de revenus de plus en plus importante ;
- ✓ Le crédit agricole caractérisé essentiellement par un crédit campagne et l'appui conseil technique fourni répondent efficacement aux besoins producteurs de coton ;
- ✓ Le crédit campagne couplé à l'appui conseil technique aux producteurs contribuent à la modernisation ainsi qu'à l'accroissement de la productivité et de la rentabilité des exploitations à base de coton.

L'étude s'est investie dans la vérification de ces hypothèses en répartissant le travail en quatre chapitres distincts. Le premier chapitre traite du cadre théorique et de la clarification conceptuelle, le second est consacré à la description de la démarche méthodologique de l'étude avec un bref zoom sur la zone d'intervention de la SOCOMA. Les résultats obtenus sont exposés dans le troisième chapitre suivi de la confrontation des résultats avec d'autres travaux plus ou moins similaires dans le quatrième et dernier chapitre.

CHAPITRE 01 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Ce chapitre est consacré à la définition des concepts clés liés à la notion de système de crédit agricole et à celle de l'appui conseil ainsi qu'à la revue de littérature sur la production dans la Zone SOCOMA.

1.1. Définition et enjeux du crédit Agricole

1.1.1. Crédit Agricole dans le développement rural

Le concept de crédit agricole fait référence à l'ensemble des produits et services financiers destinés à financer le secteur agricole. Le crédit joue un rôle crucial dans le développement et la croissance de l'agriculture, en particulier dans les pays en développement comme le Burkina Faso. Il permet aux agriculteurs d'accéder à des ressources financières pour investir dans des inputs nécessaires à la production agricoles ainsi dans la commercialisation des produits agricoles. En outre le crédit aide les exploitants à surmonter les périodes de faible revenu et à mieux gérer les fluctuations des rendements agricoles, liées notamment aux aléas climatiques, à la volatilité des prix des produits agricoles et à d'autres risques économiques. Les crédits agricoles sont souvent remboursables après la récolte, en fonction des cycles de production, ce qui les rend adaptés aux besoins des agriculteurs. C'est donc un outil crucial pour améliorer la productivité des exploitations, adopter de nouvelles technologies et augmenter la compétitivité des exploitations agricoles. Il est essentiel de noter que le crédit repose sur trois éléments : la confiance, le temps, et le risque, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte agricole (**KANGATLAM Alexis, 2025**). Au Burkina Faso, en dehors du secteur coton, les interventions bancaires destinées au monde rural restent éparpillées et faibles (**Auger, Ghislain, 2018**).

En effet la maîtrise du programme de crédit agricole constitue l'un des piliers du développement et du succès de la filière coton. Le système du crédit agricole est basé sur le transfert du risque, la gestion de celui-ci par les emprunteurs et la responsabilisation des Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton (SCOOPS-PC) dans le remboursement par la caution solidaire. Le mécanisme est basé sur l'avance des intrants en nature en fonction des besoins du producteur, financée par les sociétés cotonnières et le secteur bancaire (**Kaminski J. 2007**). En contrepartie, la société cotonnière prêteuse a l'exclusivité d'achat du coton graine et déduit la valeur du crédit de la valeur d'achat de la production. Le succès de ce système est dépendant de la capacité des SCOOPS-PC à rembourser et donc, de leur capacité de gestion.

1.1.2. Subvention agricole

La notion de subvention agricole englobe diverses formes de soutien financier ou matériel aux agriculteurs, visant à encourager la production, améliorer la productivité et favoriser l'accès aux intrants agricoles. Ces subventions peuvent prendre la forme de transferts financiers (subventions directes), de réduction de prix d'intrants et amélioration des prix de ventes (subventions indirectes), de soutien à la recherche (soutiens aux services) et au développement d'infrastructures rurales (subvention à l'investissement). En général les subventions sont des politiques de l'Etat dans le financement agricole visant à garantir un accès équitable au crédit pour tous les agriculteurs, en particulier ceux qui sont confrontés à des contraintes économiques et à une vulnérabilité accrue due aux risques inhérents au secteur (**Kangatlam Alexis, 2025**). C'est le cas de la filière coton au Burkina Faso où l'état contribue à rendre les intrants agricoles accessibles aux cotonculteurs à travers une subvention indirecte chaque année.

1.1.3. Typologie des crédits Agricoles

Les crédits agricoles sont variés et adaptés aux différents besoins financiers des exploitants agricoles, en fonction de la durée du financement et des objectifs de l'exploitation.

1.1.3.1. Crédit à court terme

Le crédit à court terme est principalement utilisé pour financer des besoins saisonniers liés à la production agricole. Ce type de crédit permet aux agriculteurs d'acheter des intrants tels que des semences, des engrais, des produits phytosanitaires ou encore de payer la main-d'œuvre pour les travaux agricoles. Il est généralement remboursé à la récolte, c'est-à-dire après la vente des produits agricoles, lorsque l'agriculteur a généré des revenus. Le crédit à court terme est essentiel pour garantir une production continue, surtout pendant les périodes de plantation ou de fertilisation, où les besoins en liquidités sont élevés, mais où les revenus ne sont perçus qu'à la fin du cycle de culture. Il représente environ 70 % des encours, avec une durée moyenne de prêts de six à douze mois (**Auger, Ghislain, 2018**).

1.1.3.2. Crédit à moyen et long terme

Le crédit à moyen et long terme, souvent appelé crédit à la modernisation permet aux agriculteurs d'investir dans des technologies ou de restructurer leurs exploitations pour améliorer leur compétitivité. Cette forme de financement repose sur la théorie de la croissance endogène et la théorie de l'optimisation des ressources, qui affirment que l'adoption de nouvelles technologies et une meilleure gestion des ressources sont essentielles à la croissance (**KANGATLAM Alexis, 2025**). Contrairement au crédit à court terme, ce type de crédit a une durée de remboursement plus longue, souvent de plusieurs années, permettant aux agriculteurs de s'engager dans des projets de modernisation ou d'expansion qui nécessitent un investissement initial important.

1.1.3.3. Microcrédit agricole

Le microcrédit agricole est un crédit de faible montant destiné aux petits producteurs agricoles, souvent exclus des systèmes bancaires traditionnels en raison du manque de garanties ou de solvabilité. Le microcrédit agricole est particulièrement adapté aux agriculteurs qui n'ont pas accès aux crédits bancaires classiques, en raison de leur faible niveau de capital ou du manque de garanties formelles. Il permet à ces producteurs de réaliser des investissements de petite envergure mais essentiels pour augmenter leur productivité et leurs revenus.

1.2. Définition et dispositif de l'appui conseil aux producteurs

1.2.1. Définition de l'appui conseil aux producteurs

Selon l'AICB, 2024, l'appui-conseil désigne l'exécution des activités/tâches suivantes :

- la formation technique des producteurs, des formateurs et des agents de terrain des sociétés cotonnières et de l'UNSCOOPSCB (conseillers et inspecteurs en gestion financière des organisations professionnelles des cotonculteurs ;
- l'appui à l'organisation et à la formation des Sociétés coopératives simplifiées des producteurs de coton (SCOOPS-PC) ;
- l'information des producteurs sur la filière coton ;
- la vulgarisation et la diffusion des innovations techniques ;
- la recherche développement et la pré-vulgarisation ;
- le suivi de la campagne cotonnière (suivi opérationnel des exploitations, suivi évaluation, collecte des statistiques, surveillance du parasitisme et des maladies du cotonnier) ;
- la multiplication semencière en milieu paysan
- l'organisation et le suivi de la gestion financière des organisations professionnelles des producteurs de coton ;
- la promotion de la mécanisation et de la motorisation dans les exploitations cotonnières.
- la gestion durable de l'environnement

L'outil principal de l'appui conseil est la vulgarisation, ensemble de méthodes qui permettent de mettre à la portée des producteurs le progrès pour améliorer leur habitude de travail, leur technicité et la productivité des exploitations en vue d'augmenter leurs revenus et donc améliorer leur niveau de vie (AICB, 2024)

1.2.2. Dispositif d'appui conseil : Objectif et Stratégies

Dans le paysage de la production cotonnière au Burkina, l'appui constitue une des principales missions des sociétés cotonnières en partenariat avec l'UNSCOOPSPCB qui assure un appui conseil en gestion. L'objectif principal de l'appui conseil aux producteurs de coton est d'offrir une assistance diversifiée à tous les producteurs de coton en vue de permettre l'accroissement de la production basé sur l'amélioration de la productivité à travers des pratiques agricoles qui prennent en compte la gestion durable des ressources naturelles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer l'efficacité du travail des producteurs ;
- améliorer le rendement et les revenus nets des producteurs de coton ;
- moderniser les exploitations agricoles familiales ;
- améliorer la qualité du coton graine et de la fibre de coton ;
- aider au développement et à la consolidation du mouvement coopératif.

La stratégie d'appui conseil est principalement basée sur l'approche sélective sur le coton qui consiste à assurer toutes les fonctions liées à la production du coton : vulgarisation, appui technique, fournitures d'intrants et commercialisation du coton. Cette stratégie de l'appui conseil s'appuie sur un dispositif est composé des agents de niveaux de base employés désignés par Agent Technique Coton (ATC) à SOFITEX et SOCOMA et Conseiller Agricole (CA) à FASO COTON qui sont en contact direct avec les producteurs (AICB, 2024). Ils sont supervisés par les Agents Techniques Coton Spécialisés à SOFITEX, par les Correspondant Coton (CC) à la SOCOMA et directement par les Chefs de Zones à FASO COTON. A la SOFITEX, les CC supervisent les ATCS et les Chefs de Zone les CC tout comme à la SOCOMA. FASO COTON dispose d'un corps de Techniciens Spécialisés (TS) dont le rôle est le transfert des innovations principalement axées sur la mécanisation agricole et l'Association Agriculture Elevage. La planification et la supervision des activités se font au niveau des Chefs de zones dans toutes les sociétés cotonnières, et la coordination au niveau des Directeurs/régions cotonnières. Les Directions de Production /Agricole (DPC/DPA) avec les équipes cadres de soutien assurent la conception des activités de développement de la production cotonnière.

Cette situation montre qu'après la libéralisation de la filière coton, le schéma du dispositif d'appui conseil a évolué diversement au niveau des sociétés cotonnières. En revanche l'approche filière intégrée qui consiste à assurer toutes les fonctions (conseil agricole, fourniture d'intrants et commercialisation) du coton graine a été maintenue.

1.2.3. Concepts de performance et d'indicateurs de suivi

La notion de performance repose sur plusieurs indicateurs permettant d'apprécier l'accès et l'effet du crédit agricole et de l'appui conseil sur la production et le revenu du producteur. Un indicateur de performance est une mesure de niveau d'atteinte des objectifs. Il permet de vérifier ce niveau en référence à la cible visée. Ces indicateurs définissent ce qui doit être mesuré ou observé et indiquent une valeur-cible ou un état qui doit être atteint à la fin d'une activité ou à un moment intermédiaire. Pour cette étude, les indicateurs suivants ont été pris en compte :

- **la satisfaction de la demande de crédit agricole** : l'indicateur mesure le niveau de couverture des besoins de crédit agricole exprimés par les producteurs/SCOOPS-PC par rapport au crédit réellement accordé par la société cotonnière

- **l'impayé** : cet indicateur mesure le montant des crédits non remboursés liés ou non la faiblesse des recettes coton graine à l'issue de la campagne agricole. Autrement un impayé correspond au crédit (totalité ou une partie) qui n'a pu être soldé par le producteur ou une SCOOPS-PC au cours de l'échéance de remboursement.
- **Le rendement à l'hectare** : il mesure la quantité de coton récoltée par unité de surface, ce qui permet d'évaluer l'efficacité de la production
- **Le coût de production** : il inclut les coûts liés à la main d'œuvre, aux intrants agricoles (semence, engrais, pesticides) et aux dépenses nécessaires à la culture du coton. Cet indicateur permet de mettre en évidence la maîtrise des coûts de production et le niveau d'endettement des producteurs de coton. Dans cette étude, le coût de production correspond aux coûts des intrants agricoles essentiels mis en place à travers le crédit agricole.
- **Marge brute** : Il mesure la différence entre le revenu brut généré par la vente de coton et les coûts de production. Cet indicateur montre la rentabilité de l'exploitation. Dans cette étude, nous utiliserons la MARI qui est un indicateur de Marge Brute couramment utilisé dans le contexte de production cotonnière au Burkina Faso. Il correspond à la Marge Après le Rembourse des Intrants agricole essentiels tels que la semence, les engrais, les insecticides, les herbicides et les appareils de traitements phytosanitaire. Autrement dit c'est la différence entre la vente de la vente du coton graine et le coût des intrants essentiels que sont la semence, les engrais, les insecticides, les herbicides et les appareils de traitements phytosanitaire ;
- **Respect de l'itinéraire technique du cotonnier** : Il mesure l'utilisation/application des intrants agricole tout au long du cycle du cotonnier par rapport aux normes recommandés par les sociétés cotonnières ;
- **Accès à l'appui conseil** : Cet indicateur renseigne sur le niveau d'accès des producteurs à la formation et à l'assistance technique pour améliorer les pratiques agricoles ;
- Le niveau d'équipement des exploitations cotonnières : Il évalue le matériels et l'équipement dont dispose les exploitations pour réaliser les opérations culturales et les classe par catégorie de niveau d'équipement ;
- **Modernisation du système de production** : C'est un indicateur qui évalue le niveau d'utilisation en quantité et en qualité des intrants et des équipements agricoles modernes adaptés et plus performants ainsi que l'adoption des pratiques agricoles de résilience dans les exploitations

1.3. Revue documentaire sur l'organisation de la Production dans la Zone SOCOMA

La production du coton comme culture industrielle s'est développée récemment dans la région de l'Est du Burkina à la faveur de la stratégie de relance de la production cotonnière orchestrée par l'Etat, dans le milieu des années 90 (**Renaudin C., 2007**). La SOCOMA coordonnatrice de l'opérationnalisation de la politique de développement de la production cotonnière dans cette zone depuis 2004, assure les fonctions suivantes :

- ✓ l'approvisionnement des intrants des producteurs ;
- ✓ l'appui conseil des producteurs ;
- ✓ le transport et l'égrenage du coton graine ;
- ✓ la valorisation des produits finis (fibres) et des coproduits (graines de coton, déchets de fibre).

1.3.1. Système de crédit agricole

Le système du crédit agricole dans la production du coton est une approche de financement de Chaîne Valeur adoptée à l'échelle nationale mais chaque société cotonnière apporte des légères modifications pour l'adapter aux réalités de son environnement d'intervention. Il constitue la clé de voûte de la filière coton et tout dysfonctionnement dans sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner de graves répercussions sur le bon fonctionnement de la filière (**KONSIMBO F. E., 2019**). Aussi sur la base de la production du coton, des crédits intrants pour la production des céréales peuvent également être consentis aux mêmes producteurs dont le remboursement est adossé au recette coton (**Auger, Ghislain, 2018**). De ce fait la

gestion efficace des intrants et du crédit, est une activité primordiale. Pour la zone SOCOMA, les acteurs et la gouvernance qui anime le système de crédit agricole se présente comme suit :

1.3.1.1. Acteurs du système de crédit agricole

Les principaux acteurs intervenant dans le système de crédit agricole spécifique à la zone SOCOMA sont entre autres : la Société Cotonnière du Gourma, l'UNSCOOPSCB et ses démembrements, l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), la recherche cotonnière (Programme Coton de l'INERA en l'occurrence), les institutions financières et les acteurs en amont et aval de la filière que sont les transporteurs et les fournisseurs d'intrants. Tous ces acteurs jouent un rôle précis et capital dans la gouvernance et le fonctionnement du système du de crédit agricole.

1.3.1.2. Gouvernance du crédit Agricole

La SOCOMA, pièce maitresse du système du crédit dans sa zone de production, est chargé de l'offre du crédit agricole en nature. En effet ayant la capacité de mobiliser ressources financières via des prêts bancaire, la SOCOMA s'approvisionne en intrants agricoles auprès des fournisseurs d'intrants agréée par un mécanisme d'appel d'Offre. En suite elle organise et exécute l'opération de mise en place des intrants agricoles auprès des SCOOPS-PC à travers un système de transport logistique. Une fois la mise en place des intrants effectuée auprès des organisations paysannes, un système de rapprochements à différentes échelle permet la vérification, la validation et la valorisation des quantités des intrants avec les responsables des SCOOPS-PC en fin de campagne agricole. Les quantités valorisées constituent le crédit de campagne. Contrairement au système de la SOFITEX, le crédit agricole est totalement adossé à la SOCOMA qui procède au recouvrement auprès des producteurs par l'intermédiaire des SCOOPS-PC au moment du paiement des recettes coton en déduisant le montant du crédit de la valeur du coton vendu par la SCOOPS-PC. Le système de la caution solidaire permet à la SOCOMA de déduire le montant total du crédit engagé par tous les membres d'une SCOOPS-PC dans la valeur totale du coton mis en vente par cette SCOOPS-PC. Tout crédit non couvert par les recettes coton graine ou non remboursé constitue un impayé. Cet impayé constitue un manque à gagner pour la SOCOMA qui met en place les voies et moyens pour un recouvrement à l'amiable et souvent avec un échelonnement plus ou moins à longue durée.

Quant à l'UNSCOOPSCB, chargée de défendre les droits des producteurs à tous les niveaux de la filière coton, l'appui à la gestion des intrants et du crédit agricole constitue une de ses fonctions principales. A travers sa structuration de la base au sommet et avec l'accompagnement d'une équipe technique pluridisciplinaire, l'UNSCOOSCB est sensé conseiller et assister les SCOOPS-PC dans la gestion rationnelle du crédit agricole mis en place par la SOCOMA. Elle a aussi pour mission d'œuvre à préserver la qualité des intrants en mobilisant ses partenaires techniques et financiers pour réaliser des infrastructures telles que les magasins de stockages auprès des SCOOPS-PC.

Les banques, organisées en pool offshore (bancaire national et international), jouent un rôle crucial dans la mise en place du crédit agricole en accordant des prêts campagnes aux sociétés cotonnières en l'occurrence la SOCOMA sous conditions de garanties avec l'intervention du Fond Intrant Coton (FIC) à son temps. Ces prêts sont généralement de court terme avec une échéance de remboursement en fin de campagne de commercialisation primaire, soit une durée qui ne saurait dépasser douze mois, sauf en cas de difficulté d'écoulement du coton sur le marché international.

La recherche en l'occurrence CNRST à travers l'INREA (Programme Coton) est un l'acteur scientifique. Elle oriente la SOCOMA sur les types et la qualité des intrants adaptés à son environnement de production tout en la conseillant une dynamique d'innovation continue. Autre, la recherche est un acteur intournable dans la mise en place du crédit agricole en apportant un paquet de connaissances

utiles à la satisfaction des besoins des producteurs en termes de qualité et d'innovation des intrants agricoles susceptible d'impacter la durabilité du système de production du coton dans le bassin cotonnier.

L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina agit en réalité au niveau national et macro. Sa mission principale est de mettre en place les stratégies de développement durable de la filière coton au Burkina en favorisant la concertation entre les différents acteurs (producteurs, sociétés cotonnières, recherche cotonnière, distributeurs d'intrants, etc.) dans une position d'interface avec l'état. Ainsi la fixation des prix d'achat coton graine et les prix de cession des intrants sont à la charge de l'AICB par activation des mécanismes de fixation des prix d'achat du coton graine et de détermination des prix de cession des intrants agricoles dont les modalités de gestion lui sont confiées.

Tout comme l'AICB, l'État burkinabè joue son rôle au niveau national à travers une politique de subvention pour réduire les prix de cession des intrants et favoriser l'accessibilité aux producteurs. L'intervention du gouvernement dans le circuit d'octroi de crédit consiste également à se porter garant du crédit bancaire afin d'éviter que les problèmes d'asymétrie d'information n'évincent ce marché. Le rôle de l'état est pleinement assumé par le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA) à travers le Secrétariat Permanent de la Filière Coton Libéralisée. Le contrôle qualité des intrants est assuré également par l'Etat via le ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH). En tout état de cause, l'État joue un rôle de régulation et de contrôle des actions de la filière à travers le protocole d'accord signé avec les producteurs et les sociétés cotonnières.

Positionner en amont de la production du coton, les fournisseurs d'intrants se sont investis aux côtés des SOCOMA et de l'UNSCOOPSCB en fournissant des intrants performants, des solutions agricoles de qualité et des innovations respectueuses de l'environnement tout en bâtissant un partenariat stratégique et durable. En effet par un mécanisme d'appel d'offre soumis par la SOCOMA, les firmes agro-pharmaceutiques retenues à l'issue, honorent à leur engagement par la fourniture des intrants agricoles suivant les conditions du cahier de charge (délai, quantité et qualité). Pour ce qui est des transporteurs, structurés en pool de transporteurs, ils sont engagés dans le transport des intrants vers le point d'achat des SCOOPS-PC sous la coordination de la SOCOMA.

1.3.1.3. Mise en place des intrants agricoles

Le crédit agricole dans la zone SOCOMA, à l'instar des autres régions de production cotonnière au Burkina Faso, est accordé à toute Coopérative Simplifiée de Producteurs de Coton qui exprime le besoin de produire le coton et ne faisant pas l'objet de suspension pour une raison quelconque. Il est constitué essentiellement d'un crédit à court en nature caractérisé par la mise place des intrants agricoles essentiels que sont la semence, les engrais, les herbicides, les pesticides et les appareils de traitements, auprès des Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton (SCOOPS-PC). La forme de garantie auquel s'adosse ce crédit est la caution solidaire au sein des SCOOPS-PC de coton. L'instauration de caution solidaire au niveau des associations permet à la fois de constituer une garantie financière très solide et d'assurer, sous couvert de solidarité entre les membres, une pression sociale sur ces derniers (KOSSOUMNA et al., 2006).

Par le système de transport et logistique assuré principalement par un parc automobiles privé coordonné par la SOCOMA, les intrants sont acheminés directement dans les magasins des SCOOPS-PC en début de la campagne agricole. Ils sont ensuite distribués aux membres des SCOOPS-PC sous la direction des agents d'appui conseil de la SOCOMA présent sur le terrain. Le succès d'une campagne cotonnière repose en grande partie sur l'efficacité de la mise en place des intrants agricoles auprès des producteurs, en termes de délai, de quantité et de qualité des intrants. Ainsi la SOCOMA accorde une attention particulière à sa mission d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles, à travers une planification minutieuse qui part de l'expression des besoins de Septembre à Novembre avec les Comités

Départementaux de Crédits (CDC), à l'opération de mise en place des intrants en passant par la commande des intrants auprès des fournisseurs agréés suivant le plan issu des CDC.

De la campagne 2017/2018 à celle de 2023/2024, le crédit agricole accordé aux producteurs varie de 13 155 181 144 F CFA en 2018/2019 à 777 814 521 F CFA au cours de la campagne agricole 2023/2024. C'est donc en moyenne environ 6,96 milliards que la SOCOMA a accordé aux producteurs par campagne agricole durant cette période avec un ratio moyen à l'hectare de plus de 100 000 F CFA.

1.3.2. Système d'appui conseil Technique aux Producteurs de coton

Le système d'appui-conseil, au-delà du transfert de technologies, est une combinaison de plusieurs concepts et outils pour atteindre les objectifs des sociétés cotonnières (**DJIRE Adama, 2018**). Ce sont entre autres :

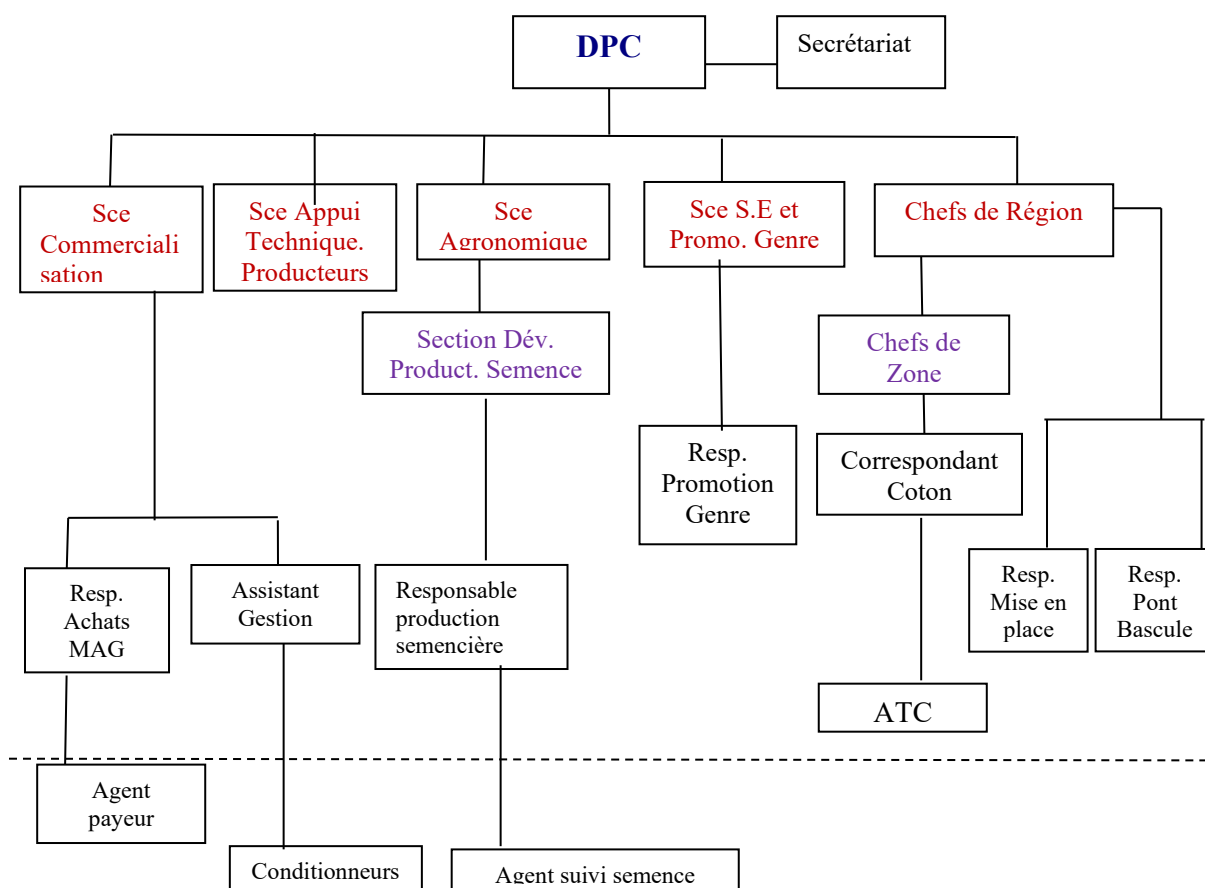
- ✓ L'information ;
- ✓ la sensibilisation ;
- ✓ la formation en cascades ;
- ✓ la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des risques agricoles telles que la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD), la Gestion Intégrée de la fertilité des Sols (GIFS), les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique, etc.;
- ✓ le Conseil aux Exploitations Familiales Cotonnières (CEF/C) ;
- ✓ etc.

1.3.2.1. Acteurs de l'appui conseil technique

Les acteurs opérationnels de l'appui conseil dans le bassin cotonnier Est du Burkina Faso sont, la SOCOMA, l'UNPCB, la recherche, les firmes agro-pharmaceutiques.

La SOCOMA principale manager du système d'appui conseil, s'appuie sur un dispositif de terrain hiérarchisé à cinq (04) niveaux :

- ✓ Niveau de base : le centre ATC ou AS (regroupement de villages) animé par un Agent Technique Coton ou Agent de Suivi qui est directement en contact avec les SCOOPS-PC et les producteurs ;
- ✓ Niveau supervision :
 - le centre CC (regroupement de centres ATC) tenu par un Agent de niveau agent de maîtrise qui est le superviseur des Agents Techniques Coton,
 - La zone, regroupant un certain nombre de centres CC avec un chef de zone ayant un niveau cadre
- ✓ Niveau coordination :
 - Coordination régionale (Chef de Région cotonnière) regroupant les zones d'une région cotonnière ;
 - Coordination centralisée (Direction de la Production Cotonnière) regroupant toutes les régions de production cotonnière et les services centraux de soutien (les services Agronomique, Suivi-Evaluation, Formation et Appui Technique aux Producteurs, Commercialisation Primaire et Gestion du Crédit Agricole) à la direction de production



Données SOCOMA 2010

Figure 01 : Dispositif d'appui conseil de la SOCOMA

L'**UNPCB** anime l'appui conseil en gestion dans la zone SOCOMA suivant un dispositif composé d'une équipe technique à deux niveaux. Il s'agit des Conseillers de Gestion (COGES) au niveau départemental et d'Inspecteur de gestion (IPG) au niveau des provinces.

La recherche et les firmes agro-pharmaceutiques sont des acteurs de soutiens à l'appui conseil dans la zone SOCOMA.

1.3.2.2. Gouvernance de l'appui conseil

L'appui conseil technique aux producteurs de coton s'intégrant à la fourniture des intrants agricoles constitue l'approche de gestion de risques de crédit agricole. Ainsi la SOCOMA à travers son dispositif d'appui conseil déployé sur le terrain est le chef d'orchestres du management de l'appui conseil au profil des producteurs. En effet avec des équipes terrain et des superviseurs bien équipés et formés, la SOCOMA apporte un appui conseil technico-économique rapproché bien planifié, coordonné prenant en compte la gestion des risques agricoles et financiers.

L'**UNSCOOPSCB** à travers son dispositif composé des COGES et des IPG travaille en collaboration avec la SOCOMA en accompagnant les producteurs dans la gestion rationnelle du crédit agricole afin de minimiser les risques d'impayés.

La recherche, quant à elle intervient en appui à la SOCOMA et à l'**UNSCOOPSCB** dans une approche de plateforme d'innovation via les projets de recherche développement en vue de co-construire des

solutions et des pratiques agricoles adaptés à l'environnement de la zone et qui soient durables. Dans ce sens, la recherche contribue au renforcement des capacités du dispositif d'appui conseil de la SOCOMA. Il en est, plus ou moins, de même pour les firmes agro-pharmaceutique, qui œuvre à mettre en place de partenariats stratégique et durable en vue d'accompagne la SOCOMA avec des solutions agricoles innovantes et durables sur mesure au profit des producteurs.

1.3.3. Renforcement des capacités opérationnelles

Pour assurer efficacement ses fonctions, la SOCOMA a engagée des investissements importants dans le renforcement des capacités industrielles et de l'appui conseil aux producteurs (**Renaudin C., 2007**).

Au niveau de l'appui-conseil aux agriculteurs, les investissements ont été consentis pour renforcer la capacité opérationnelle de la Direction de la Production Cotonnière non seulement en termes d'équipement et outils de travail mais aussi en réorganisant le dispositif des équipes sur terrain. En outre d'importantes ressources ont été mobilisées avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise œuvre de projets et programmes de développement. Il s'agit entre autres du Projet Biodiversité, COMPACI, CEF, Commerce équitable, etc.

En effet il faut reconnaître que la production cotonnière s'est développée au moment où la dégradation des écosystèmes amorcée se traduisait déjà par une baisse de la fertilité des sols et une précarisation de la pluviométrie. La fluctuation des prix du coton et la hausse du prix des intrants conjuguèrent leurs effets défavorables à la déclinaison des ressources environnementales pour rendre vulnérable la production du coton. Pour y faire face, la SOCOMA dès son installation a inscrit sa priorité dans les actions de préservation et de restauration des ressources pédologiques et environnementales dans une perspective de développement durable. Également pour le renforcement des capacités des producteurs, la société a dû entreprendre de nombreuses actions pour élever le niveau technique et organisationnel des producteurs. Les projets de développement mis en œuvre avaient pour mission une meilleure organisation des exploitations, la gestion de la biodiversité, la gestion de la fertilité des sols, le renforcement des capacités des producteurs, l'autonomisation des exploitations agricoles.

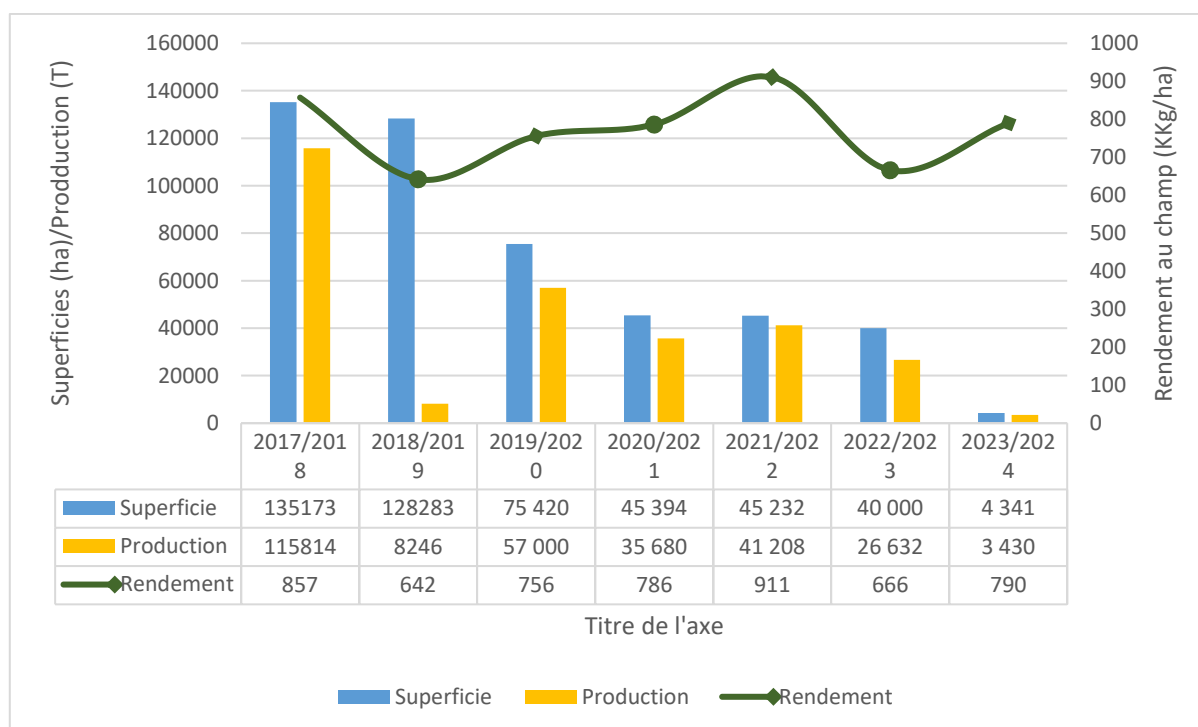
Aussi la SOCOMA a inscrit son action dans le sens de la diversification des cultures et une diversification des sources de revenus des producteurs. En effet un accent a été mis sur les cultures vivrières en alternance avec le coton dans le souci de les aider à combler leurs besoins alimentaires. Son action consiste par exemple en la cession de semences et d'intrants appropriés, la mise en place de recommandations techniques innovantes.

Toutes ces actions ont connu de vifs succès et ont contribué au développement et à l'enracinement de la production cotonnière. Pour accompagner l'expansion de la production, la SOCOMA a dû investir pour augmenter sa capacité d'égrenage et l'adapter à l'accroissement des volumes de coton produits. Dans ce sens, trois nouvelles usines ont été construites respectivement à Diapaga, Kompienga et récemment à Ouargaye, complétant le nombre d'usines d'égrenage à quatre (04) en plus celle de Fada N'Gourma cédée par la SOFITEX au moment de la privatisation. D'une capacité de 60 milles à son installation, la société a renforcé sa capacité industrielle d'égrenage à 160 milles tonnes.

1.3.4. Evolution de la production cotonnière

Depuis la campagne 2017/2018, où la SOCOMA a atteint le niveau de résiliation de semis inédit avec 135 173 ha, les superficies emblavées n'ont fait que décroître fortement et continuellement d'une campagne à l'autre pour se positionner 4 341 ha en 2023/2024, soit une perte de superficie de plus de 130 000 ha (97%). A l'évidence, la production suit la même tendance de chute vertigineuse des superficies et passe de 115 814 tonnes en 2017/2018 à moins de 3 500 tonnes en 2023/2024.

Les rendements moyens quant à eux, connaissent une évolution oscillante entre 642 kg/ha obtenu en 2018/2019, et 911 kg/ha réalisé en 2021/2022, représentant les deux points de rendements le plus faible et le plus haut entre la campagne agricole 2017/2018 et 2023/2024.



Données Socoma 2017 à 2024

Graphique 01 : Evolution des superficies, de la production et du rendement moyen

La chute brutale de la production cotonnière dans la zone SOCOMA est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs que :

- la dégradation brutale et persistante de la situation sécuritaire sur l'ensemble de l'aire de production ;
- l'application approximative de l'itinéraire technique cotonnier avec une mauvaise gestion des intrants agricoles ;
- les effets du changement climatique qui affecte le calendrier de semis, favorise la recrudescence des ravageurs du cotonnier à l'image des jassides et met à rude épreuve les pratiques agricoles courantes ;
- la flambée des cours mondiaux des engrais qui renchérit le coût de production et affecte la MARI des producteurs ;

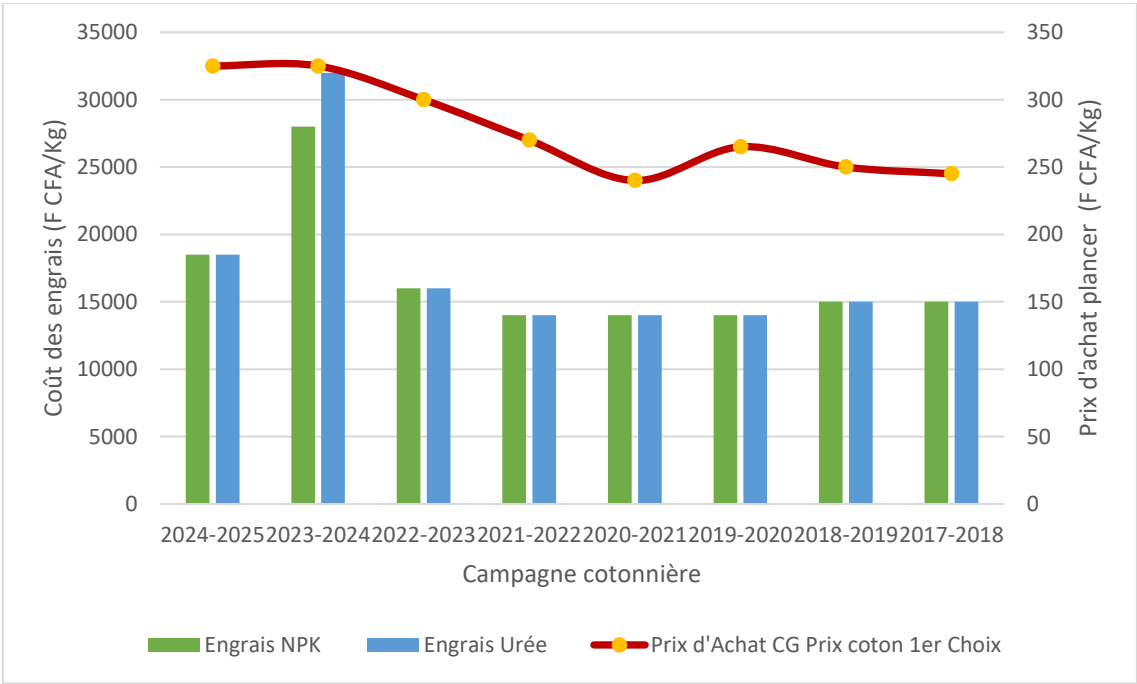
La dégradation de la situation sécuritaire qui a entraîné l'inaccessibilité des zones de production et le déplacement des producteurs de ces zones, constitue la principale raison de la chute vertigineuse de la production de 2023 à ce jour à elle est quasiment nulle.

Parallèlement, le prix d'achat au producteur a évolué continuellement à la hausse de 2017/2018 à ce jour. De la campagne 2017/2018 à 2020/2021, le prix a relativement peu évolué oscillant entre 240 et 265 F CFA dans la foulée de la COVID-19. A la faveur de l'amélioration des cours mondiaux à partir de 2021/2022, le prix a bien évolué passant de 240 F CFA à 270 F CFA puis à 300 F CFA en 2022/2023 avant de se maintenir à 325 F CFA au cours des deux dernières campagnes. Il ressort une évolution de 85 F CFA / kg (35%) de coton graine entre 2020/2021 et 2024/2025.

Quant aux engrais, le coût unitaire moyen du sac de 50 Kg de NPK et Urée est resté sensiblement au même niveau, soit 15 000 F CFA, de la campagne 2017/2018 à celle de 2022/2023, avant de connaître une hausse brutale en 2023/2024 se positionnant à 30 000 F CFA en moyenne, à la faveur de la crise russo-ukrainienne et retombe enfin à 18 000 F CFA en 2024/2025.

Il faut souligner que la filière coton a toujours bénéficié d'un soutien inconditionnel du gouvernement malgré la libéralisation. En effet les couts des engrais et le prix d'achat du kilogramme de coton graine ont été globalement satisfaisant pour les producteurs durant ces dernières années grâce à la subvention annuelle que le gouvernement accordé à la filière coton. De la campagne agricole 2017/2018 à celle 2024/225, le gouvernement a consenti une subvention variant de 5 milliards F CFA en 2025/2026 à 78,8 milliards de F CFA en 2022/2023, ce qui a permis de maintenir des niveaux de prix de cession des intrants agricoles accessibles et de prix d'achat coton graine rémunérateur pour les producteurs.

Bien que les conditions socio-économiques de production du coton soient restées relativement favorable à une forte adhésion à la culture de l'or blanc courant cours ces dernières années, force est de constater que les producteurs dans le bassin cotonnier Est n'ont pas profiter pleinement pour mieux relever leur niveau de revenu et les conditions de vie de leurs ménages en raison de la situation sécuritaire qui les a contraintes à l'abandon des champs.



Données Socoma 2017 à 2024

Graphique 02 : Evolution des conditions socio-économiques de la production du coton

1.4. Impact de la SOCOMA dans la région de l'Est

Tout comme dans les autres régions cotonnières du Burkina, la culture du coton dans la zone Est occupe une place de choix dans l'économie régionale. En effet, avant la dégradation de la situation sécuritaire une moyenne d'environ 50 000 producteurs se sont engagés par campagne dans la production du coton, apportant en moyenne 10 milliards de francs CFA par an dans l'économie régionale (**SOCOMA, 2019**). Le paiement des recettes coton et des commissions sur achats procure d'importante retombée financière pour les banques, la caisse populaire et les opérateurs privés de mobile money engagés dans l'opération. En outre, la SOCOMA a injecté dans l'économie régionale plus de 1,4 milliards de F CFA par an pour le transport du coton graine et des intrants agricoles courant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Les

activités de la SOCOMA génèrent d'importantes ressources en termes des taxes et impôts pour l'économie régionale et nationale.

La SOCOMA dans son action de diversification impacte la sécurité alimentaire des ménages agricoles avec les intrants céréales qui permettent de booster la production céréalière dans la zone. Aussi elle vient en aide aux ménages producteurs de coton dans l'alimentation de leurs cheptels en offrant de l'aliment bétail à un prix raisonnable et à crédit grâce à son partenariat avec la SN CITEC. Cependant la mise en disposition de l'aliment bétail aux producteurs a été malheureusement suspendu depuis 2018 pour des raisons organisationnelles du côté des producteurs.

En outre, la Société Cotonnière du Gourma participe au financement de la recherche cotonnière via l'AICB et à l'entretien des pistes rurales dans toute sa zone de production et des appuis spécifiques aux organisations de producteurs.

Sensible, la SOCOMA est une entreprise qui fait prévaloir sa responsabilité sociale d'entreprise. Beaucoup d'actions sociales sont régulièrement menées par la structure pour assister la population ou les organisations humanitaires. En rappel, en réponse à la riposte citoyenne face à la Covid-19, des dons, d'une valeur de plus de 11 millions de francs CFA, de produits de première nécessité comme des vivres alimentaires, du savon, etc. ont été opérés au profit des autorités sanitaires et des déplacés internes.

Cela souligne la place stratégique de la production cotonnière dans l'économie des ménages et particulièrement dans la lutte contre la pauvreté au niveau régional à travers la création d'emploi décent et de valeur ajoutée importante pour l'économie Burkinabè.

1.5. Situation sécuritaire

Les zones cotonnières sont impactées par les défis sécuritaires que le pays connaît depuis près d'une décennie. Toute la zone de production de la SOCOMA a été particulièrement touchée entraînant non seulement des pertes de superficies coton et de production cotonnière mais également des redéploiements des agents d'appui conseil. En effet démarré timidement en 2019, la situation sécuritaire s'est brutalement détériorée dès la campagne 2020/2021 prenant un aspect chronique au fil des campagnes jusqu'à ce jour. L'insécurité devenu sévèrement chronique avec des incursions et des assiègements des centres de production a obligé les producteurs à abandonner leurs champs, d'autres leurs récoltes, et contraint la SOCOMA à concentrer son personnel terrain dans les villes de Fada, de Diapaga et de Kompienga. De 2020/2021 à 2024/2025 la production cotonnière a chuté de plus 95% par comparaison à la campagne 2019/2020, marquée par la suspension de la production dans la Tapoa et la Kompienga à partir de 2023/2024 au regard des centres de production assiégés par les Groupes Armés Terroristes et inaccessibles. Cette situation a créé un impact fort dommageable sur la situation financière de la SOCOMA et l'économie des ménages cotonniers et par ricochet sur l'économie de la région de l'Est principalement.

En effet les impayés enregistrés à la solde de l'insécurité fait état de plus de 1,445 milliards de F CFA de 2022/2023 à 2023/2024. Les recettes coton grain servies aux producteurs passent de plus de 10 milliards en 2017/2018 à 3 milliards en 2022/2023 puis à 379 755 473 F CFA en 2023/2024 avec une MARI globale de 35%. L'économie régionale perd de la Valeur Ajoutée en termes de taxe et impôt liés à l'activité de production cotonnière dans la région, en l'occurrence l'évacuation du coton graine, le transport des intrants, et le paiement des recettes coton graine, etc. Avec la chute de la production, les transporteurs privés de la région fortement touchés voient leur chiffre d'affaires chuté même si certains tentent se réorienter vers d'autre secteur d'activités moins touché.

CHAPITRE 02 : CADRE METHODOLOGIQUE

2.1. Présentation du bassin cotonnier Est du Burkina Faso

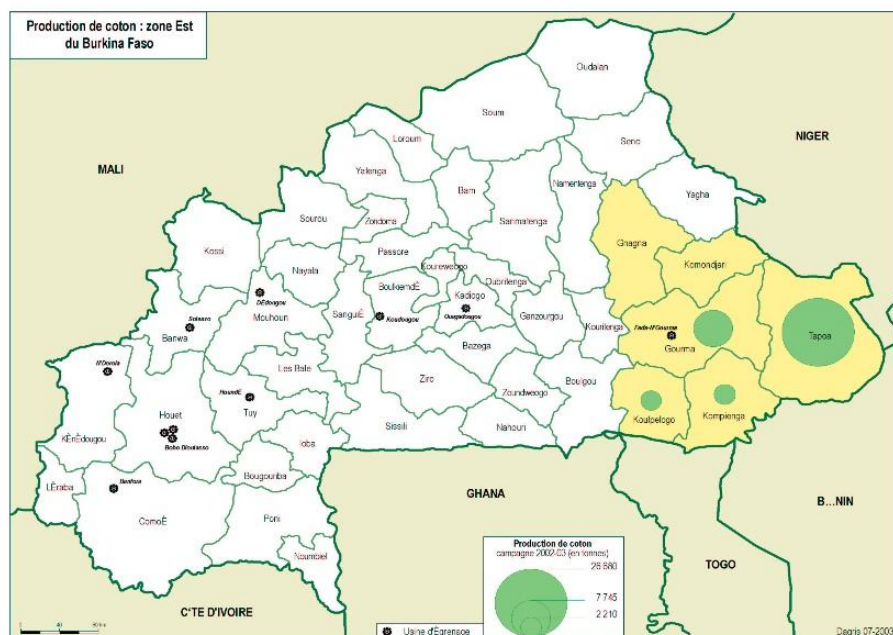
Depuis les reformes des années 2000, qui est a permis la libéralisation et la privatisation du secteur coton, trois sociétés cotonnières opèrent au Burkina Faso. Selon les données de l'Enquête Permanente Agricole (**EPA, 2017-2018**), les régions d'intervention des trois sociétés cotonnières se présente comme suite : la SOFITEX, la plus ancienne couvre les régions de la Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts Bassins, le Sud-Ouest et le Centre-Ouest, contribue pour 80% à la production nationale; la SOCOMA intervient principalement dans l'Est et une partie du Centre Est, avec un poids de 13% dans la production nationale; et la société FASO COTON couvre essentiellement le Centre-est et le Centre-sud et plus accessoirement le Plateau Central avec une production estimée à 7% du total nationale Centre-ouest et le Sud-ouest.

Cette étude s'est intéressée la zone d'intervention de la SOCOMA, soit le bassin cotonnier Est du Burkina. Ainsi créée en juillet 2004 suite à la libéralisation de la filière cotonnière et à la cession des actifs de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX) dans la zone Est du Burkina, la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) est le chef s'orchestre de l'industrie cotonnière dans la région. Société anonyme (SA) de droit burkinabè, la SOCOMA est une entreprise privée de la filière coton du Burkina Faso, filiale du groupe Géocoton. Son capital social, de 13 milliards 850 millions, est détenu par les actionnaires suivants : Géocoton : 75% ; l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina : 13% ; l'actionnariat privé national : 12%.

2.1.1. L'aire cotonnière de la SOCOMA

L'aire cotonnière de la SOCOMA couvre toute la région administrative de l'Est et une province de la région du Centre-Est, le Koulpélogo.

La région de l'Est couvre une superficie de 46 807 km², soit 17% du territoire national. Sa situation géographique - qui se caractérise par sa position frontalière directe avec le Niger, le Bénin et le Togo, ainsi que par sa proximité avec les frontières du Nigéria et du Ghana – joue un rôle majeur sur le dynamisme de l'économie locale. **Selon le RGPH 2019**, elle concentre 8,8 % de la population du territoire national et elle est globalement peu peuplée (41 habitants au km² en moyenne contre 75,1 habitants au km² pour la moyenne nationale) même s'il existe une grande diversité de situation au sein des cinq provinces qui la composent.

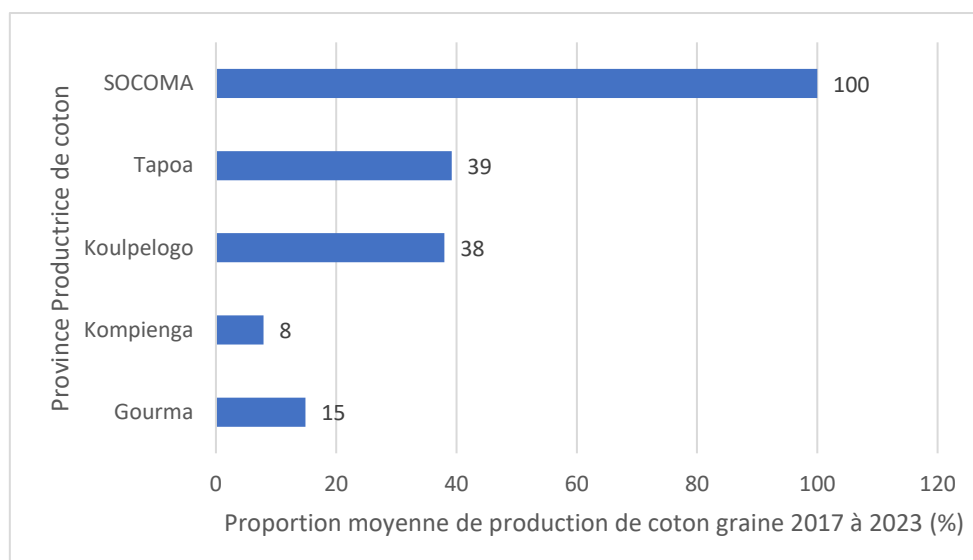


Données SOCOMA 2010

Figure 02 : Zone de production cotonnière de la SOCOMA

La région enregistre, **selon RGPH 2019**, 1 942 805 habitants dont 1 803 898 habitants (92,8%) en milieu rural. Quant à la province du Koulpélégou, elle couvre une superficie de 2 497 km² avec une population évaluée à 187 864 habitants, soit une densité de 76 habitants/ km² (RGPH, 2019). L'ensemble de l'aire cotonnière SOCOMA couvre en tout une superficie de 56 000 km² environ, soit 20% du territoire national (**Renaudin C., 2007**). Au cours de la campagne 2021/2022 à celle de 2022/2023, les provinces de la Tapoa et du Koulpélégou sont les plus grandes zones productrices de coton de l'aire SOCOMA avec 39% et 38% respectivement. Les deux autres provinces ont fourni 15% et 8% de la production totale respectivement pour le Gourma et la Kompienga.

Cependant depuis 2019, la zone SOCOMA fait face à la situation sécuritaire qui s'est amplifiée au fil du temps prenant un aspect chronique et rendant ainsi toute l'aire de production inaccessible et quasiment improductive actuellement.



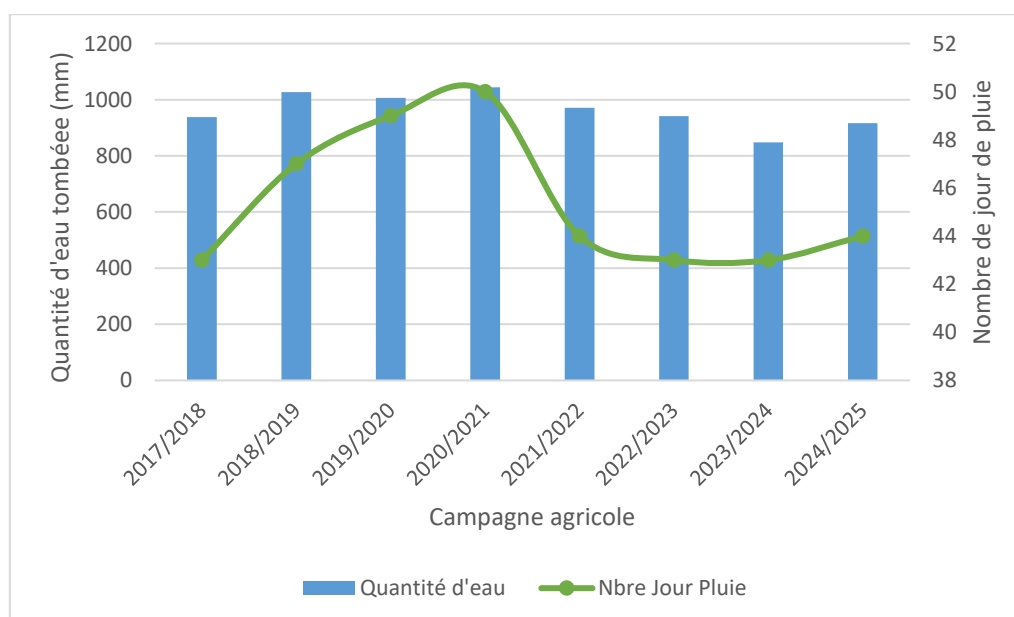
Données Socoma 2017 à 2023

Graphique 03 : Répartition de la production du coton par province

2.1.2. Situation pluviométrique

La production de coton se cantonne dans la partie de cette zone qui est la plus arrosée à savoir le sud (provinces du Gourma, Tapoa, Kompienga et Koulpélogo) avec plus de 900 mm de pluies en moyenne par an (**Renaudin C., 2007**). Les précipitations se caractérisent par une grande variabilité aussi bien sur les quantités que sur la répartition spatio-temporelle.

En effet comme le montre le graphique ci-dessous, la zone cotonnière connaît un régime pluviométrique moyen oscillant autour de l'isohyète 900. On observe une évolution légèrement à la baisse au cours de ces huit dernières campagnes agricoles. Le cumul pluviométrique annuel est passé 938 mm d'eau en 2017/2018 à 1027 mm en 2018/2019 tout se maintenant au-dessus de la barre de 1000 mm d'eau avant d'enregistrer une baisse plus ou moins continue à partir 2021/2022 avec 971 mm jusqu'à la campagne 2023/2024 avec 848 mm d'eau. Il en est de même pour le nombre de jours de pluie qui a observé une allure identique.



Données Socoma 2017 à 2025

Graphique 04 : Evolution de la situation pluviométrique

Bien que ce régime pluviométrique soit favorable à la culture du coton, il manifeste les effets du changement climatique d'une année l'autre constituant une véritable menace à la productivité et à la durabilité des exploitations cotonnières dans le bassin cotonnier Est. En effet, ces dernières campagnes agricoles et ce depuis 2019/2020, le régime pluviométrique de la zone se caractérise globalement par :

- ✓ une installation capricieuse en début de campagne, en l'occurrence courant les mois de Mai et Juin, avec des poches de sécheresse plus ou moins longue d'une année à l'autre occasionnant d'important semis tardifs ;
- ✓ une reprise normale des pluies à partir de Juillet tout en s'intensifiant courant Août avec de fortes pluies successives entraînant parfois des inondations et des engorgements plus ou moins prolongés par endroits ;
- ✓ une baisse progressivement significative des pluies avec des poches de sécheresse plus ou moins longues dès la dernière décade de septembre et/ou en début Octobre pour s'estomper le souvent dans la deuxième moitié du mois d'Octobre.

Cette réalité pluviométrique dont la sévérité varie d'une campagne à l'autre, est en partie responsable des faibles taux de réalisation des objectifs de semis (moins de 60% en 2019/2020) d'une part et d'autre favorise la recrudescence des ravageurs du cotonnier tout en mettant en difficultés l'achèvement du cycle des semis tardifs et même les semis normaux dans une moindre mesure en fonction des localités.

2.2. Méthodologie de l'étude

2.2.1. Champ de l'étude

L'étude s'est intéressée au bassin cotonnier Est du Burkina Faso, soit la zone d'intervention de la SOCOMA, couvrant la région administrative de l'Est et la province du Koulpélogo situé dans la région du Centre-Est. Dans la pratique, les investigations se sont concentrées dans les départements de Fada N'gouma, Diapangou et Diabo situé dans la province du Gourma et celui de Comin-Yanga dans le Koulpélogo.

2.2.2. Démarche méthodologique

Dans le cadre de cette étude, une démarche méthodologique en deux étapes a été adoptée. La première étape a consisté à déployer des outils pour une exploration documentaire permettant de circonscrire l'objet et le champ de l'étude. En deuxième étape, il s'agit de réunir des matériels et outils pour la collecte de données sur le terrain puis de les analyser en traduisant en résultats obtenus suivant les objectifs assignés à l'étude.

2.2.3. Outils de collecte de données

Deux types de données ont été collectés suivant chaque étape de la démarche méthodologique.

Pour la revue documentaire, correspondant à la première étape, il a été nécessaire d'utiliser la grille de lecture. Cet outil a permis d'exploiter des articles scientifiques et des ouvrages généraux en lien avec l'étude. En plus, le même outil a servi à la recherche sur internet et d'exploiter des documents techniques interne à la SOCOMA et à l'AICB en rapport avec le système du crédit agricole.

En ce qui concerne la deuxième phase de l'étude, approche mixte de collecte de données a été nécessaire. D'une part un questionnaire élaboré et administré aux producteurs a permis de collecter des données quantitatives. Et d'autre part, des données qualitatives ont été collectées grâce à un guide d'entretien soumis à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton de l'Est (URSCOOPSPC-E) et aux responsables de la Direction de la Production Cotonnière de la SOCOMA.

2.2.4. Echantillonnage de l'étude

Les Chefs d'Exploitations individuels ont constitué la base d'enquête individuelle tandis que, de l'URSCOOPSPC-E, de la Société Cotonnière du Gourma à travers la Direction de la Production Cotonnière (DPC) ont composé la base de l'interview en focus groupe

Pour les producteurs, l'unité de base de l'échantillon est l'exploitation agricole familiale à base coton (EAF) appelée exploitation cotonnière (EC). Le choix des exploitations à enquêter a été réalisé en partant de leur accessibilité dans les départements étudiés tout en s'assurant de la représentativité de l'échantillon. Pour des raisons d'insécurité la taille de l'échantillon a été limité à 40 chefs d'exploitation. Le questionnaire a été administré par les agents d'appui conseils de la SOCOMA avec l'aide des agents de l'UNSCOOPSPCB présents dans la zone.

En ce qui concerne les entretiens, une première séance a permis de réunir un focus groupe de 19 responsables de l'URSCOOPSPC-E et une deuxième séance s'est tenue avec un groupe de 5 responsables de la DPC pour le compte de la SOCOMA.

Tableau 01 : Répartition des producteurs en fonction des centres d'activités (centre ATC)

Département	Centre ATC	SCOOPS-PC Totale	SCOOPS-PC enquêtée	Producteur enquêté
Fada	Koaré	4	2	5
	Fada centre	4	2	5
Diapangou	Diapangou	9	4	10
Diabo	Diabo 1	9	4	10
Comin-Yanga	Lamiougou	10	4	10
Total		36	16	40

Donnée enquête 2025

2.2.5. Traitement et analyse de données

L'outil numérique Microsoft Excel 2019 a servi au traitement et à l'analyse des données collectées. Il a permis de saisir les données, de les consolider, de les regrouper selon les critères qui nous sont propres et de faire des croisements des informations pour exprimer certaines réalités du terrain. Cet outil a permis également de faire des traitements particuliers avec les données.

CHAPITRE 03 : RESULTATS

3.1. Caractéristique des exploitations étudiées

Les résultats de l'enquête montrent que l'âge moyen des chefs d'exploitations est de 47 ans (+/- 6) avec un minimum de 30 ans (noté à Diabo) et un maximum de 65 ans (enregistré dans le département de Fada) comme indiqué dans le tableau 02 ci-dessous.

Tableau 02 : Situation socio-démographique des Exploitation Cotonnière

Département	Age	Expérience	Population	Actif familial
Fada	46,8	15	11	5
Diapangou	47,5	15	13	7
Diabo	42,2	21	10	6
Comin-Yanga	53	20	12	6
Moyenne	47,3	17	12	6

Données enquête 2025

Dans l'ensemble des départements l'expérience moyenne dans la culture du coton varie de 15 à 21 ans respectivement à Fada et à Diabo avec une moyenne générale de 17 ans pour la population enquêtée. En effet les données de l'étude indiquent que les producteurs de Diabo et Comin-Yanga sont les plus expérimentés avec respectivement 21 et 20 ans alors que les moins expérimentés dans cette culture sont recensés dans les départements de Fada et Diapangou avec une expérience moyenne 15 ans chacun.

Les exploitations cotonnières comptent plus ou moins les mêmes effectifs moyens de population en charge, soit 12 personnes (+/-2) dont l'effectif moyen plus élevé de 13 personnes à Diapangou et le moins élevé noté à Diabo. Il est en de même pour les actifs familiaux qui sont très proche d'un département à l'autre avec une moyenne de 6 actifs par Exploitation Cotonnière (EC).

L'utilisation de la main d'œuvre salariale n'est pas une pratique courante dans la zone SOCOMA. Sur l'ensemble de l'échantillon, seul 2,5 % des producteurs (enregistré essentiellement à Fada) font appel à une main d'œuvre étrangère contre une rémunération moyenne annuelle de 200 000 F CFA pour la conduite des opérations culturales.

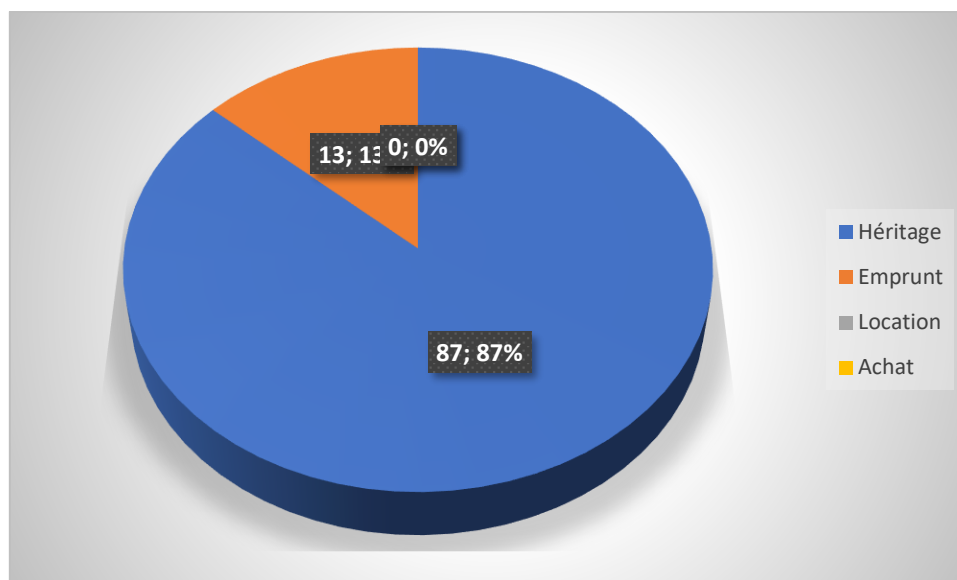
Dans l'appréciation du niveau d'instruction des chefs d'exploitation, il ressort un faible niveau de scolarisation (tableau 3). En effet environ 33% des producteurs de l'échantillon étudié sont sans aucun niveau d'instruction formelle. Les producteurs ayant reçus des formations d'alphabétisation formelle constituent 50% de l'échantillon. Ces formations ont été dispensées par les partenaires techniques (ONG/Association, projets et structures étatiques) et la SOCOMA dans une moindre mesure.

Tableau 03 : Répartition des producteurs en fonction du niveau d'instruction

Département	Niveau d'instruction des producteurs					
	Non alphabétisé	Coranique/ Medersa	Alphabétisé	Niveau primaire	Niveau Secondaire	Niveau Supérieur
Fada	20	10	70	0	0	0
Diapangou	40	0	50	0	0	10
Diabo	40	0	20	40	0	0
Comin-Yanga	40	0	40	20	0	0
Moyenne	33	3	50	10	0	3

Données enquête 2025

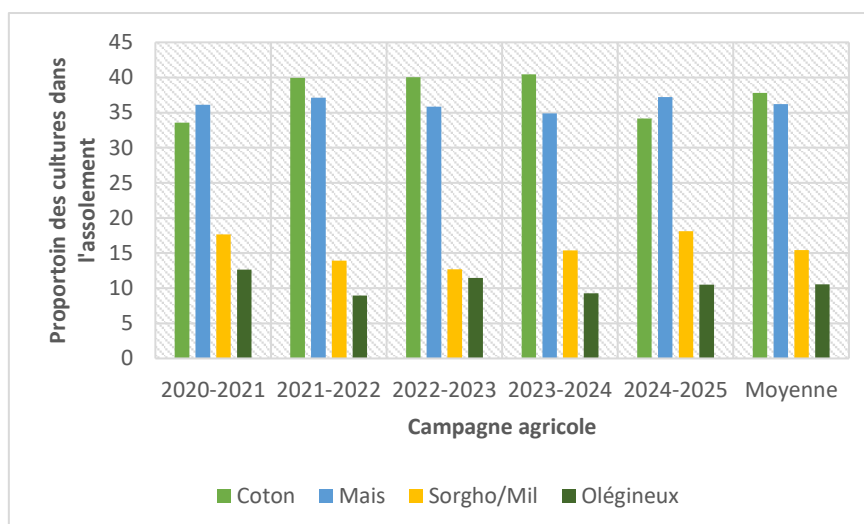
L'accès au foncier constitue une préoccupation majeure qui freine l'engagement d'un nombre important de producteurs dans la culture du coton. Les producteurs ont obtenu leurs terres de diverses manières mais l'échantillon a enregistré essentiellement deux modes d'accès au foncier (graphique 5). L'héritage des terres cultivable représente le régime foncier le plus utilisé avec 87% des producteurs de l'échantillon étudié contre 13% pour le mode d'accès emprunt/don. Il faut retenir que les producteurs exploitant des terres sous le régime emprunt/don sont peu sécurisés en ce sens qu'ils peuvent dépossédés de leurs terres sans conditions par les propriétaires terriens.



Données enquête 2025

Graphique 05 ; Répartition des producteurs en fonction du régime foncier

La diversification des productions agricoles est une approche de gestion de risques agricoles et socio-économiques couramment adoptée dans les exploitations à base de coton dans le bassin cotonnier Est du Burkina Faso. En effet la pratique d'assolement de l'échantillon étudié illustre bien cette diversification de production agricole. L'étude relève que les exploitations cotonnières, cultivent en plus du coton, des céréales et des oléagineux. D'une campagne agricole à l'autre la stratégie d'assolement varie en fonction des intérêts socio-économique des exploitations mais la moyenne des cinq dernières campagnes de l'échantillon étudié montre que le coton représente environ 38% des surfaces agricoles contre 36%, 15% et 11% respectivement pour le maïs, le Sorgho/mil et les oléagineux (sésame, soja et arachide). Le graphique 06 ci-dessous fait constater que le coton a perdu sa première place dans l'assolement courant les campagnes agricoles 2020-2021 dont la baisse du prix d'achat du coton graine a été un facteur important.



Données enquête 2025

Graphique 06 ; Evolution de la stratégie d'assolement des exploitations cotonnières

Toujours dans l'approche de gestion de risque économique, les exploitations cotonnières échantillonnées pratiquent des activités génératrices de revenu en plus des productions agricoles pluviales. En effet 81% en moyenne des exploitations étudiées se consacre à une activité d'élevage contre 12% et 7% pour la production maraîchère et le commerce respectivement. La stratégie de diversification des activités génératrices de revenus varie d'un département à l'autre compte tenu des différences de réalités agro-climatique et d'opportunités. Dans tous les cas, la réalisation de ces activités génératrices de revenu repose sur une stratégie d'intégration horizontale de sorte qu'elles se soutiennent les unes après les autres en vue de sécuriser le revenu global des ménages.

Tableau 04 : Aperçu de l'importance des autres AGR des EC

Département	Activité de diversification de revenus		
	Elevage	Maraichage	Commerce
Fada	87	13	0
Diapangou	90	10	0
Diabo	80	15	5
Comin-Yanga	75	10	15
Moyenne	81	12	7

Données enquête 2025

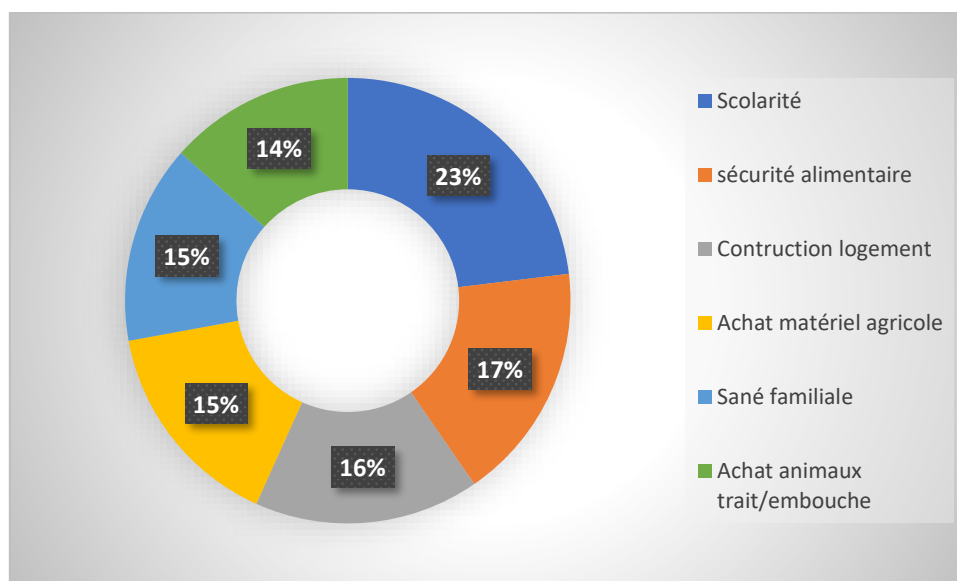
L'analyse de l'économie des ménages cotonniers montre plusieurs sources concourent à la formation du revenu des chefs d'exploitation étudié. On note, en plus du coton, l'élevage, le maraichage et le commerce. En effet pour un revenu moyen annuel d'environ 2 565 000 F CFA, le coton contribue pour 36% en moyenne. Cette situation varie de 69% pour les revenus moyens de 650 000 F CFA relevé à Fada à 23% pour les chefs d'exploitation ayant un revenu moyen annuel de plus de 4 millions (noté à Diapangou). Cette situation indique globalement que la part contributive du coton dans la formation du revenu du ménage évolue en fonction du revenu moyen avec une part relativement faible pour les revenus moyen supérieur 3 millions francs CFA.

Tableau 05 : Aperçu de la contribution du coton dans l'économie des ménages cotonniers

Economie des ménages cotonniers		
Département	Revenu moyen	Part du coton (%)
Fada	653 000	69%
Diapangou	4 600 000	23%
Diabo	2 319 000	45%
Comin-Yanga	2 740 000	51%
Moyenne	2 565 000	36%

Données enquête 2025

La gestion des revenus dans les ménages cotonniers a été également appréciée dans cette étude. Il apparaît que l'allocation des revenus des ménages est prioritairement orientée sur six lignes de dépenses socio-économiques. Les chefs d'exploitation échantillonnés allouent 23% de leur revenu moyen aux frais de scolarité des enfants, 17% pour assurer la sécurité alimentaire, 16% pour la construction et/ou la réhabilitation des habitats, 15% pour l'achat de matériel et la santé familiale chacun et 14% pour l'achat d'animaux de trait et d'élevage. En résumé, les ménages cotonniers enquêtés accordent une priorité d'allocation de ressources à la sécurité alimentaire par achat de produits agricole complémentaire, l'équipement de l'exploitation à travers l'achat de matériel agricole et les animaux de trait, et la prise en charge de l'éducation et de la santé de la famille. Le coton contribue en moyenne pour 36% dans l'exécution de ses dépenses mais varie en fonction du niveau de revenu moyen de l'exploitation pouvant 69%.



Données enquête 2025

Graphique 07 ; Allocation des revenus des ménages cotonniers sur les lignes de dépenses prioritaires

Ces résultats permettent de confirmer la première hypothèse de l'étude selon laquelle les exploitations cotonnières sont de types familiaux avec des chefs d'exploitation vieillissant et une stratégie de diversification des sources de revenus de plus en plus importante.

3.2. Efficacité du système de crédit Agricole

3.2.1. Accès au crédit campagne par les producteurs de coton

Le crédit agricole accordé par la SOCOMA est essentiellement à court terme en nature composé d'intrants regroupant la semence, les engrais, les herbicides, les produits et appareils de traitement

phytosanitaires avec une part pour les céréales. Le crédit est validé sur la base d'une quotité cessible planché à 60% de la valeur de la production potentielle évalué à partir du rendement moyen des trois dernières campagnes et des intentions de superficies pour la campagne dont on planifie. Dans cette logique pour un crédit d'intrants coton d'un hectare accordé (1 sac de 30 kg de semence vêtue, 4 sacs d'engrais NPK et Urée, 4 sachets d'herbicides et 6 traitements d'insecticides), il est servi un seul sac d'engrais céréales. La quantité d'intrants céréales peut évoluer en fonction de la quotité cessible des SCOOPS-PC qui dépend du niveau rendement moyen.

L'analyse du crédit agricole de l'échantillon étudié sur les cinq dernières campagnes agricoles montre qu'en moyenne les producteurs bénéficient de 98,9% du crédit intrants total demandé dont 23% représente le crédit intrants céréales. Il ressort que tout besoin de crédit intrants respectant la norme de la quotité est quasiment satisfait. Au niveau des besoins en crédit intrants céréales dont la valeur du crédit accordé varie en 15 et 25% du crédit total accordé, il apparaît clair que la SOCOMA arrivé à satisfaire fortement ces besoins sur la base d'un sac d'engrais céréale servi aux producteurs pour des intrants coton d'un hectare accordé (représentant environ 15% en valeur)

Cependant bien que 73% des producteurs échantillonnés soient satisfait des quantités d'intrants accordés, 27% ne sont pas satisfait jugeant la couverture des besoins d'intrants céréales insuffisante. En effet ces producteurs trouvent que la base de validation du crédit intrants céréales, notamment un sac d'engrais céréales servi pour un hectare d'intrants coton accordé, est largement insuffisant pour permettre une fertilisation rationnelle des cultures céréalière dont les superficies sont plus ou moins proches de celles du coton.

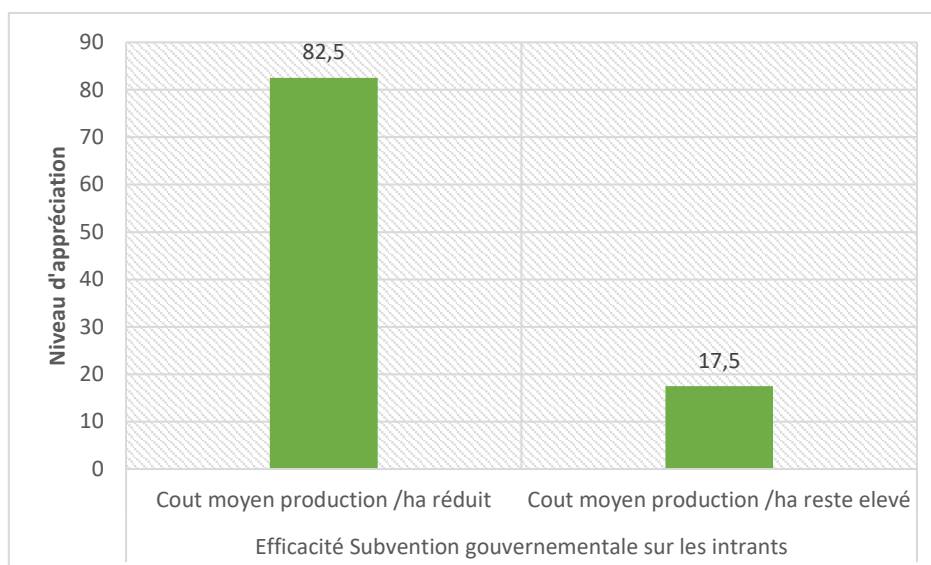
Tableau 06 : Evaluation du niveau de satisfaction des besoins de crédit

Département	Couverture crédit demandé (%)	Part crédit céréales (%)
Fada	94,1	15,3
Diapangou	99,8	25,1
Diabo	100,0	22,4
Comin-Yanga	100,0	25,5
Moyenne	98,9	23,3

Données enquête 2025

3.2.2. Appréciation de la subvention du gouvernement

La perception des producteurs enquêtés montre que la subvention du gouvernement est assez bénéfique pour les exploitations cotonnières. En effet 82% des producteurs estiment que la subvention du gouvernement induit une réduction fort appréciable du cout moyen de production à l'hectare. Par contre 18% des chefs d'exploitation ne perçoivent pas d'effet de réduction significatif sur le coût moyen de production à l'hectare à travers la subvention sur les intrants coton, pointant du bout du doigt le taux d'endettement assez élevé pour eux.

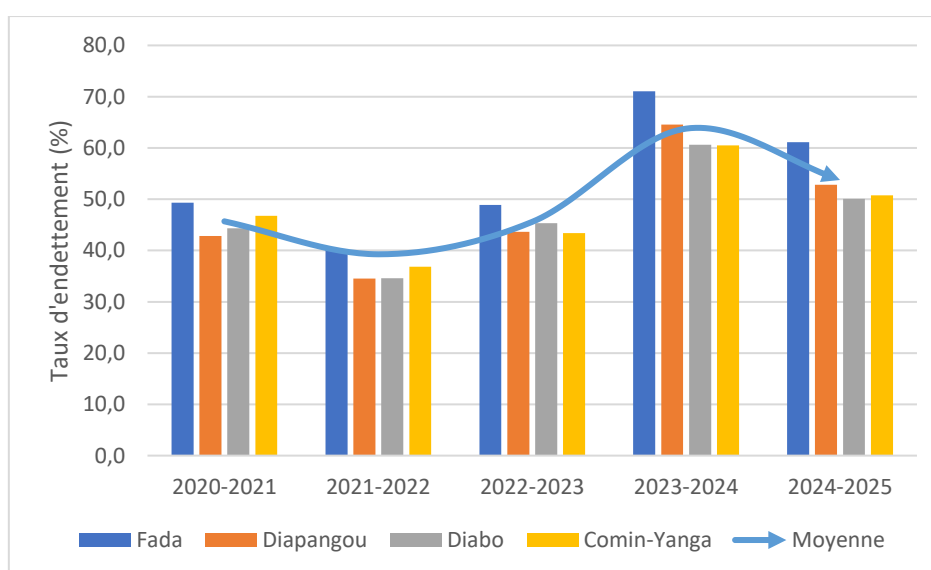


Données enquête 2025

Graphique 08 : Appréciation de l'efficacité de la Subvention du gouvernement sur les intrants coton

Le graphique ci-dessous fait ressortir le niveau d'endettement des producteurs échantillonnés, au cours des cinq dernières campagnes agricoles. Le taux d'endettement moyen relativement raisonnable courant les campagnes 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 avec respectivement 46%, 39% et 46%, s'est fortement accru en 2023-2024 atteignant 64% en effet. Au niveau des départements investigués, celui de Fada enregistre le taux d'endettement le plus élevé sur toute la période de l'étude. Dans les trois autres départements, en dépit des deux dernières campagnes, un niveau d'endettement fort appréciable a été maintenu autour de 35 à 46%.

L'augmentation du niveau d'endettement courant ces deux dernières campagnes est la conséquence d'un renchérissement des prix de cession des engrais sur le marché international dont la subvention accordée par le gouvernement n'a pas suffisamment soutenu la baisse au profit des cotonculteurs. Cela s'est donc ressorti sur le taux d'endettement des producteurs qui se retrouve à la hausse avec un effet d'accentuation du sous-dosage de fertilisation minérale sur les parcelles cotonnières.



Données enquête 2025

Graphique 09 ; Evolution du niveau d'endettement des producteurs enquêtés

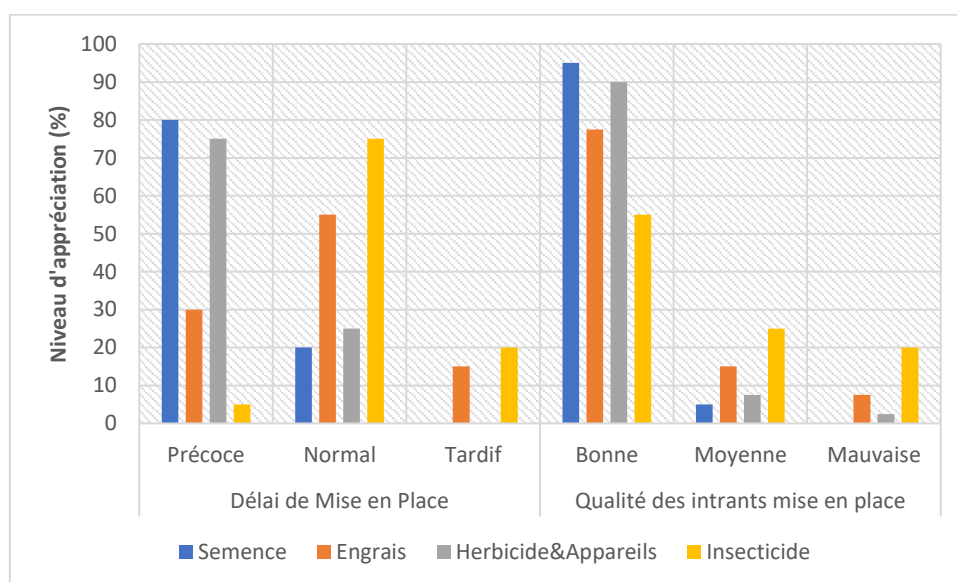
3.2.3. Mise en place des intrants

L'analyse de la mise en place des intrants agricoles acquis via le crédit agricole montre une assez bonne efficacité dans l'ensemble de l'échantillon.

En termes de délai, les producteurs enquêtés estiment qu'au moins 75% de la semence et des herbicides sont mis en place précocement. Les engrais et les insecticides ne sont précocement mis en place mais le délai d'approvisionnement des producteurs assez raisonnable avec respectivement 85% et 75% de ces intrants servi dans les délais normaux, leur permettant de déclencher à temps la fertilisation minérale d'une part et d'autre le traitement insecticide.

Par ailleurs, la grande majorité des producteurs enquêtés apprécie la bonne qualité des intrants agricoles qui leur sont servis. La qualité de la semence, des engrais et herbicides est jugée régulièrement irréprochable par 95%, 90% et 78% de l'échantillon respectivement. Cependant les insecticides sont bons affirme 55% des producteurs contre 25% et 20% qui qualifient respectivement l'effet insecticide moyen et mauvaise.

Il apparaît que courant ces dernières campagnes, la SOCOMA a acquis des intrants majoritairement de qualité irréprochable tout en mettant les moyens logistiques et organisationnels pour les acheminer aux producteurs dans les délais normaux convenus.



Données enquête 2025

Graphique 10 ; Appréciation de l'efficacité de la mise en place des intrants

3.2.4. Accès au crédit long terme

Les investigations relatives au crédit long terme révèlent que la SOCOMA n'accorde pas ce type de crédit aux producteurs. Cependant il a été enregistré 5% de producteurs disposant de tracteurs, acquis par le biais d'un programme de crédit équipement mis en œuvre par l'UNPCB à l'échelle nationale avec l'appui de l'Etat Burkinabè. Ce programme accorde des crédits tracteurs dont la valeur unitaire variant de 7 300 000 (40 chevaux) à 11 500 000 F CFA (60 chevaux) sous condition d'une capacité approuvée de remboursement et le paiement d'un apport personnel de 25% de valeur du tracteur. Il est remboursable sur une durée de 5 ans avec des annuités de 7% de la valeur du crédit à rembourser. Mais il ressort de l'entretien avec les responsables de l'UNSCOOPSPCB que le recouvrement du crédit équipement connaît des difficultés importantes dans la zone SOCOMA. Les échéances de remboursement ne sont respectées et certains n'ont même pas à l'esprit de rembourser le crédit bien qu'ils aient la capacité,

considérant ce crédit comme un don venant de l'Etat. A ce niveau il est reproché l'inefficacité du mécanisme de ciblage qui ouvre la voie à des mauvais bénéficiaires incapables de solder le crédit en réalité au regard de la taille de leurs exploitations.

Bien que le crédit à long terme pourrait permettre aux exploitations cotonnières de se moderniser pour améliorer leur compétitivité, il apparaît que le niveau de risque est très élevé au regard de la taille de celles-ci et du niveau de revenu assez modeste. C'est dans ce sens que la SOCOMA a opté de s'investir essentiellement dans le crédit campagne (crédit court terme) pour permettre aux producteurs d'avoir accès aux facteurs de production essentiels susceptible d'entraîner des revenus décents et sécurisé tout en laissant le soin aux producteurs de réinvestir progressive dans l'amélioration du niveau d'équipement et la restructuration de leur exploitation.

3.3. Efficacité de l'appui conseil

3.3.1. Appui conseil Technique de la SOCOMA

L'appui conseil technique de la SOCOMA se déploie à travers des thèmes de formation et/ou de sensibilisation et le suivi des exploitations cotonnières tout au long de la campagne agricole animé par les Agents Techniques Coton sont la supervision des Correspondants Coton et des chefs de Zone. Il ressort de l'analyse que 100% de l'échantillon étudié a bénéficié des formations annuelles sur les Technique Agricoles de Base (TAB) et la Protection Phytosanitaire. Les formations sur la production Semencière et la commercialisation primaire ont touché respectivement 80% et 75% des producteurs enquêtés durant ces cinq dernières campagnes agricoles. Les producteurs affirment avoir bénéficié d'une formation occasionnelle sur l'entrepreneuriat agricole (Farmers Business School) et/ou le Conseil aux Exploitation Familiale (CEF). Tous les producteurs de l'échantillon étudié ont régulièrement été bénéficiaires des sensibilisations sur la gestion du crédit. Quant aux suivi et observations des champs de coton, la majorité des chefs d'exploitations échantillonné ont souligné une présence très moyenne des agents d'appui conseil sur leur parcelle de coton au cours de la campagne agricole. En effet 55% des producteurs enregistrent en moyenne une seule visite (en début, ou mi-campagne, ou fin de campagne) des agents d'appui conseil sur leur champ de coton durant la campagne agricole contre 33% qui ne bénéficient d'aucune visite de parcelle des agents d'appui conseil. Environ 12% ont relevé au moins deux visites des agents sur les parcelles par campagne agricole.

De tous ces thèmes de formations et sensibilisation déployés plus ou moins annuellement, les producteurs (100%) ont unanimement indiqué que les techniques Agricoles de Base et la protection phytosanitaire sont les plus pertinentes qui ont permises de renforcer leur capacité technique de conduite de la culture de coton. Selon les producteurs enquêtés ces deux formations avec des contenus riches et un recyclage régulier leurs ont permis de maîtriser l'itinéraire technique du cotonnier de la préparation du sol à la récolte passant par la fertilisation organo--minérale optimum et la lutte efficace contre les ravageurs et les maladies du cotonnier. Le suivi et les observations des champs de coton représentent une activité très bénéfique à l'occasion de laquelle les agents d'appui conseil apportent des conseils techniques pratiques utiles à la réussite de la campagne agricole, ont mentionné les producteurs. Quant aux formations sur l'entrepreneuriat agricole ou Famers Business School (FBS) et le Conseil à l'Exploitation Familial (CEF), les producteurs regrettent qu'il n'y ait pas de recyclage annuel sur ces thèmes pour leurs permettre de se familiariser à ces approches de gestion des exploitations tout en les intégrant au fur et à mesure dans leur pratique habituelle.

Tableau 07 : Accès aux formations/sensibilisations

Type de formation/Sensibilisation assuré par la SOCOMA	Taux de bénéficiaire
Technique Agricole de Base (TAB)	100
Production Phytosanitaire	100
Production semencière	79
Commercialisation Primaire du coton graine	75
Entrepreneurial Agricole / Farmers Business School (FBS)	62,5
Conseil aux Exploitation Familiale (CEF)	17,5
Gestion du crédit agricole	100
Données enquête 2025	

Globalement les producteurs ont relevé que l'appui conseil déployée par la SOCOMA est bien efficace ressentie sur l'amélioration conséquente de leur capacité technique dans la culture du coton avec une ouverture d'esprit vers l'adoption des bonnes pratiques agricoles durables. Bien que la majorité des agents d'appui conseil soient à leur bon soigne, les producteurs ont toutefois relevé des insuffisances dans le déploiement de l'appui conseil technique. Il s'agit notamment du manque de suivi rapproché sur les parcelles cotonnières, l'absence de courtoisie des agents terrain dans le refus de certains besoins formulés. Il a été relevé que certains agents de terrain manquent souvent de disponibilité pour parcourir et suivre de visu la majorité des parcelles cotonnières durant la campagne agricole et ce bien avant l'avènement de l'insécurité chronique.

3.3.2. Appui conseil de l'UNSCOOPSPCB

Au titre de l'appui conseil de l'UNSCOOPSPCB, les producteurs ont relevé essentiellement trois thèmes d'encadrement en lien avec la gestion du crédit agricole animé par le dispositif d'appui conseil. Il s'agit de la création et la gestion des SCOOPS-PC, la négociation et validation de crédit au cours des Comités Départementaux de Crédit (CDC) et la gestion du crédit agricole, respectivement mentionné par 63%, 75% et 20% des producteurs enquêtés. Pour les producteurs ces thèmes, en dépit leur pertinence au regard de la nécessité de maîtrise de la gestion du crédit agricole, sont insuffisamment déployé et animé par le dispositif d'appui conseil. Ils affirment que l'encadrement en gestion du crédit, en plus d'être occasionnel, touche très peu de SCOOPS-PC.

De l'entretien avec l'Union Régionale, il apparait que le dispositif d'appui conseil de l'UNSCOOPSPCB est très insuffisamment déployé sur le terrain avec un conseil en gestion pour un ou deux départements. De ce fait, les COGES recentre l'encadrement sur les unions départementales qui vont à leur tour encadré les SCOOPS-PC et leur membre. Les Responsables des unions départementales sont pris en étau entre le rôle d'encadreur en gestion au profit des SCOOPS-C, et la réalisation des activités de leur exploitation cotonnière grâce à laquelle ils sont élus départementales. A côté de ces faits, il est a noté que les COGES n'ont pas véritablement la capacité d'imposer ou d'asseoir une gestion rationnelle du crédit agricole au sein des SCOOPS-PC car considéré comme des employés des unions. En conséquence, la mission d'encadrement des SCOOPS-PC et leur membre en gestion du crédit agricole est quasiment abandonné en laissant place à toute sorte de dérives dans la gestion des intrants coton, en l'occurrence le détournement vers d'autre spéculation, le bradage sur les marchés locaux, etc.

Tableau 08 : Accès à l'encadrement en gestion

Appui conseil UNSCOOPSPCB sur le terrain	Taux de bénéficiaire (%)
Création et gestion des SCOOPS-PC	62,5
Négociation et validation du crédit agricole	75
Gestion du crédit agricole	20
Données enquête 2025	

La deuxième hypothèse de l'étude selon laquelle le crédit agricole caractérisé essentiellement par un crédit campagne et l'appui conseil technique fourni répond efficacement aux besoins producteurs de coton se trouve confirmé au regard des résultats exposés dans les pages précédents.

3.4. Performance des exploitations cotonnières

3.4.1. Modernisation des exploitations cotonnières

3.4.1.1. Niveau d'équipement agricole

Il faut souligner que dans le milieu de la production cotonnière au Burkina, quatre catégories d'exploitations agricoles distinctes permettent de classer les cotonculteurs. Il s'agit :

- ✓ des exploitations non équipées, correspondant à celles ne disposant pas d'animaux de trait (bœufs, âne, cheval) ni d'équipement (charrue, sarcleur, butteur) ;
- ✓ des exploitations Attelées en cours d'équipement, représentant celles disposant d'au moins un attelage (par exemple une paire de bœufs, une charrue, etc...) mais d'autres équipements font défaut ;
- ✓ des exploitations avec équipement complet correspondant aux producteurs disposant d'au moins une paire de bœufs, une charrue, un sarcleur, un butteur et une charrette ;
- ✓ des exploitations équipées avec tracteur, qui sont celles disposant d'équipement complet avec un tracteur.

Trois catégories d'exploitation cotonnières ont été essentiellement enregistrées dans l'échantillon étudié. Il ressort alors qu'environ 18% des exploitation sont en cours d'équipement et contre une grande majorité (78%) disposant d'équipement agricole complet mais sans tracteur. Le tableau ci-dessus montre que seulement 5% des exploitations enquêtés disposent d'équipement complet avec un tracteur, soit deux producteurs dont un à Diapangou et l'autre à Comin-Yanga. Il apparait au regard de ces résultats que la catégorie des exploitations cotonnières avec équipement complet sans tracteur concentre la grande majorité des cotonculteurs dans la zone cotonnière de la SOCOMA alors qu'elles sont encore très peu dans la catégorie équipement complet avec tracteur. Il apparait une percée relativement importante de la mécanisation dans une agriculture auparavant majoritairement manuelle.

La difficulté d'amélioration du niveau d'équipement réside dans la modestie de la MARI dégagée de la vente du coton. En effet les producteurs sondés affirment que faire face aux dépenses socio-économiques incompressibles des ménages tout en investissant dans les équipements agricoles plus performantes sur fond propre constitue un véritable défi difficile à relever. L'absence de crédit moyen et long terme dans le système de crédit de la SOCOMA est manifestement un frein à l'amélioration significative et rapide des exploitations cotonnières, ont souligné les producteurs.

Tableau 09 : Niveau d'équipement des exploitations cotonnières

Département	Catégorique EC				Mode d'équipement		
	Non équipée	En cours d'équipement	Equipement Complet simple	Equipement Complet avec Tracteur	Fond Propre	Crédit SOCOMA	Crédit UNPCB/ Etat
Fada	0	20	80	0	100	0	0
Diapangou	0	10	80	10	100	0	10
Diabo	0	20	80	0	100	0	0
Comin-Yanga	0	20	70	10	100	0	10
Total	0	18	78	5	100	0	5

3.4.1.2. Emploi des intrants agricoles

La mise en place du crédit agricole en nature et l'encadrement technique de la culture cotonnière, avec l'appui du gouvernement a modifié positivement les pratiques paysannes rudimentaires en pratiques agricoles modernes. La culture cotonnière généralisée dans le bassin cotonnier de l'Est du Burkina Faso a fortement contribué à la modernisation des exploitations agricoles à travers l'emploi massif des semences améliorées, les engrais minéraux, les herbicides et les insecticides par l'entremise du système de crédit campagne mis en place. Tous les producteurs enquêtés utilisent systématiquement les intrants agricoles modernes et reconnaissent l'impact bénéfique sur la productivité de leur exploitations coton et aussi pour les cultures en rotation. Le système de crédit campagne avec la mise en place des intrants agricoles essentiels combiné au déploiement de l'appui conseil technique au profit des exploitations à base de coton constitue un franc succès et représentent la principale innovation pertinente distinguant la filière coton des autres dans la zone SOCOMA particulièrement.

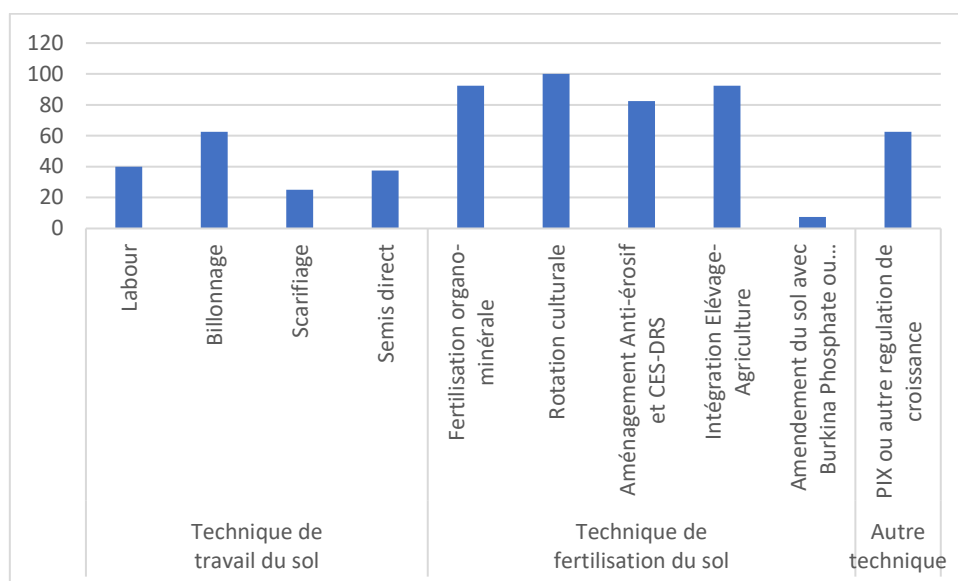
3.4.1.3. Adoption des innovations techniques agricoles

L'adoption des innovations techniques et technologiques dans l'exploitation cotonnières constitue également un aspect de modernisation avec un effet potentiel important sur l'accroissement du rendement de la culture du coton tout en renforçant la dynamique de résilience des exploitations face au changement climatique. Dans l'échantillon étudié, il ressort que les producteurs sont bien conscients des effets bénéfiques de l'adoption des innovations dans l'exploitation du coton qui est d'ailleurs une culture assez sensible dans son environnement de production. En effet les producteurs enquêtés ont adopté des pratiques de travail du sol qui s'alternent les unes après les autres d'une campagne à l'autre. C'est notamment l'adoption du billonnage à environ 63%, du Scarifiage à 25% et des semis directs à 38% contre 40% de l'échantillon pour le labour. Cette stratégie de préparation du sol vise à minimiser la dégradation de la qualité fertilisante du sol et à maintenir une résistance à l'érosion. L'étude des pratiques de fertilisation mis en œuvre par les cotonculteurs relève la aussi une combinaison stratégique visant à optimiser la qualité de fertilisante du sol. Il ressort que fertilisation organo-minérale est employée dans une approche d'intégration agriculture-élevage par environ 93% de l'échantillon même si l'apport de la fumure organique n'est ni suffisant ni régulier. Les techniques de rotation culturale, les aménagements antiérosifs (cordon pierreux) sont utilisés respectivement par 100% et 92,5% des producteurs enquêtés. Quant aux amendements innovants du sol avec le Burkina Phosphate et assimilés, très peu de producteurs entretenus (7,5%) l'ont adopté.

Au niveau technologique, les exploitations cotonnières dans la zone SOCOMA ne sont pas en marge de la digitalisation. En effet, la majorité (63%) des exploitations cotonnières enquêtées disposent d'un smartphone de par le chef d'exploitation ou un membre, utilisé pour partager la physionomie des parcelles cotonnières en transmettant des images aux agents d'appui conseil, ce qui permet une diligence des problèmes que présentent les cotonniers. Aussi on a noté les paiements digitaux des recettes du coton à travers les opérateurs mobiles money qui sont en contrat de prestation avec la SOCOMA.

Ces niveaux d'adoption des techniques agricoles et des technologies innovantes s'améliorent progressivement chaque campagne sont à mettre à l'actif du système de crédit campagne et de l'appui conseil technique mis en œuvre par la SOCOMA. Aussi, la transposition des innovations techniques, introduites pour et grâce au cotonnier, se réalise progressivement au profit des autres productions.

Les producteurs ont souligné les difficultés inhérentes à l'adoption des innovations techniques agricoles. Les principales barrières identifiées incluent le manque de compétence approfondie, le niveau d'instruction formelle, les coûts initiaux élevés et les risques perçus. Les producteurs trouvent que les formations bénéficiées ne sont pas assez régulières chaque campagne avec un encadrement soutenu pour faciliter l'adoption des innovations agricoles.



Données enquête 2025

Graphique 11 : Adoption des innovations techniques agricoles

3.4.2. Résultats Agronomiques et financiers des exploitations cotonnières

L'analyse des données agronomique de l'échantillon étudié montre que le rendement moyen au champ a connu une amélioration de 2020-2021 à 2021-2022 atteignant la barre d'une tonne par hectare avant de décrocher à environ 760 kg/ha (**30% de baisse**) au cours de la campagne suivante (2022-2023) tout se maintenant au niveau 800 kg/ha courant les années 2023-2024 et 2024-2025. La même tendance se présente plus ou moins au niveau de chaque département étudié.

Tableau 10 : Evolution des rendements moyens au champ

Département	Rendement Moyen (kg/ha)				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Fada	864,4	1017	752	822	781
Diapangou	977,8	1214	771	820	868
Diabo	984,5	1176	735	927	917
Comin-Yanga	805,7	1240	812	893	871
Moyenne	907,5	1078	762	869	855

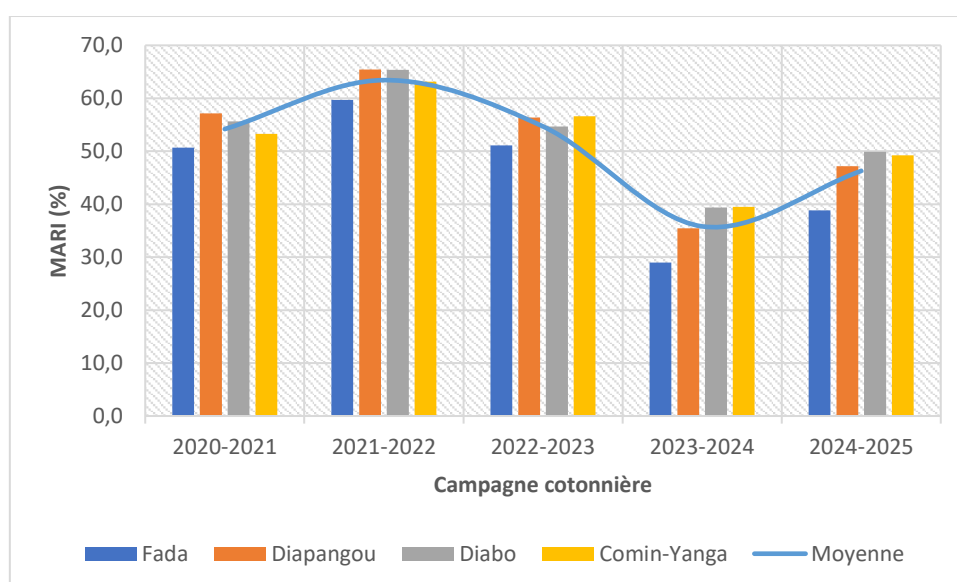
Données enquête 2025

A l'image des rendements moyens, la Marge Après Remboursement des Intrants présente en moyenne une tendance baissière passant de 63% (188 590 F CFA/ha) en 2021-2022 à 36% (101 087 F CFA/ha) de la valeur du coton graine vendu en 2023-2024 avec un relèvement timide en 2024-2025 (46% correspondant à 125 584 F CFA/ha). Cette situation est aussi observable dans l'ensemble des départements étudiés. En effet le graphique-ci-dessus montre clairement que courant les campagnes agricoles 2020-2021 et 2021-2022, les producteurs enquêtés ont enregistré une MARI fort appréciable avec un minimum de 52% enregistré à Fada et un maximum de 65% relevé à Diapangou et Diabo. Bien qu'ayant entamé une baisse en 2022-2023, la MARI a maintenu un niveau intéressant variant de 51% noté à 57% pour Comin-Yanga. Il apparait pour les deux dernières campagnes (2023-2024 et 2024-2025) des MARI globalement inférieures à 50% de la valeur du coton graine avec 29% comme la plus faible valeur enregistrée à Fada en 2023-2024.

Les enquêtes ont aussi montré qu'aucun producteur de l'échantillon n'a enregistré des impayés durant la période étudiée mais il apparaît que certains ont observé des suspensions de production du coton à un moment donné pour des raisons diverses. Il faut souligner qu'en dehors des impayés pour raison d'insécurité, les impayés pour faible rendement se sont beaucoup réduits ces dernières campagnes.

Ces performances sont en deca des attentes quoique demeurant des revenus importants pour les exploitations. Les résultats mitigés s'expliquent par la recrudescence des attaques parasitaires exacerbée par l'apparition brusque des jassides en l'occurrence *A. biguttula* dès la campagne 2022-2023. En effet l'invasion massive de *Amrasca biguttula*, une nouvelle variante de Jasside enregistrée à partir de la campagne 2022-2023, n'a pas été maîtrisée dans les champs de coton en raison de l'indisponibilité de produits insecticides adaptés au plan national et même régionale. Bien que des solutions efficaces aient été trouvées pour les campagnes suivantes, la prolifération rapide et la persistance de l'insecte tout au long du cycle du cotonnier associé au déclenchement plus ou moins tardif des traitements insecticides par les producteurs réduisent l'efficacité des méthodes de lutte employées contre ce ravageur. En outre les effets du changement climatique caractérisés par l'installation capricieuse des pluies durant la période optimum des semis suivi d'une mauvaise répartition plus ou moins tout au long de la campagne agricole a été fortement souligné par les producteurs. La dégradation de la situation sécuritaire ne permettant pas la bonne conduite des cultures et un appui conseil de proximité a été relevé comme un des facteurs les plus déterminants dans la baisse structurelle des rendements moyens au champs courant les dernières campagnes agricoles.

Aussi les prix de cession des intrants qui jouent sur le coût de production et le rendement d'une manière ou d'une autre influence fortement la Marge Après Remboursement des Intrants. En effet, il ressort que la campagne 2021-2022 ayant enregistré une amélioration du prix d'achat coton graine passant de 240 à 270 F CFA avec un maintien des prix de cession des intrants essentiellement tels les engrais et les insecticides, a généré de meilleurs rendements au champ. Pour les campagnes 2022-2023 à 2024-2025, non seulement les rendements moyens étaient faibles mais aussi les prix de cessions des intrants ont fortement grimpé minimisant l'augmentation du prix d'achat du coton grain passé à 300 F CFA (2022-2023) puis à 325 f CFA 2023-2024 et 2024-2025)

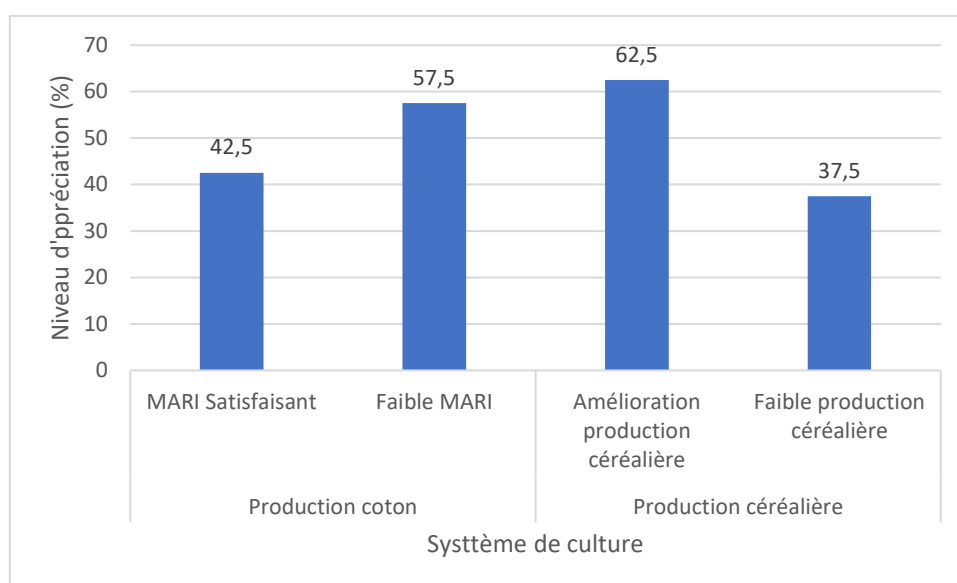


Données enquête 2025

Graphique 12 : Evolution de la MARI des exploitations cotonnières

La perception des producteurs sur la MARI de leur exploitation cotonnière courant ces cinq dernières campagnes a été étudiée. Il apparaît clair pour 58% de l'échantillon que la MARI dégagée de la production du coton est peu satisfaisante contre 42% qui sont amplement satisfait de la MARI obtenue.

Par ailleurs, 62% des chefs d'exploitation étudiés sont satisfaits de leur production céréalière qui se trouve améliorée en raison de l'accès au crédit campagne coton contre 38% qui ne voient pas d'amélioration significative des productions céréalières. En effet pour la plupart des producteurs enquêtés, en plus de bénéficier des intrants coton cédés à crédit, les parcelles céréalières profitent de l'arrière effet de la fertilisation du coton grâce à la pratique de la rotation culturale. D'autre par contre ont mentionné l'insuffisance de la part des intrants céréales dans le crédit campagne ce qui les conduit souvent à faire une distribution équitable des intrants entre le coton et les céréales en l'occurrence le maïs.



Données enquête 2025

Graphique 13 : Appréciation qualité de la MARI

Ces résultats permettent de confirmer la dernière hypothèse de l'étude selon laquelle le crédit campagne couplé à l'appui conseil technique aux producteurs contribue à la modernisation ainsi qu'à l'accroissement de la productivité et de la rentabilité des exploitations à base de coton.

3.5. Difficultés et contraintes

Dans la mise en place du crédit agricole, des difficultés subsistent bien que les efforts soient consentis de part et d'autre des acteurs.

A la charge de l'AICB, il a été noté que l'environnement économique internationale en l'occurrence les fluctuations des cours sur les marchés internationaux (prix des intrants et prix de vente de la fibre de coton) influencent fortement les mécanismes de fixation du prix d'achat du coton graine et des prix de cessions des intrants au profit des producteurs. Bien que l'état apporte un soutien annuel via des subventions, fort est de constater que les conditions de production du coton définies par le prix d'achat coton graine et les prix de cession des intrants, demeurent insuffisamment améliorées et équilibrées au point d'accroître conséquemment et de stabiliser les revenus des producteurs.

La SOCOMA, chef d'orchestre de la production cotonnière dans le bassin Est du Burkina, est confrontée très souvent à la dégradation avancée du système routier qui désert des chefs de provinces aux départements et à l'intérieur des départements. Cette situation met en difficulté la mobilisation du parc

automobile privé pour l'approvisionnement des producteurs en intrants jusqu'au niveau village. Ces difficultés sont en partie à l'origine des retards livraison des intrants aux SCOOPS-PC surtout et également dans certain cas d'insuffisance en quantité d'intrants après l'installation des pluies. A cela s'ajoute la forte dépendance des sociétés cotonnières aux fournisseurs extérieurs pour s'approvisionner en engrais en raison de l'absence d'industrie locale. Cette situation explique non seulement le renchérissement des coûts des intrants et mais aussi les retards de livraison au sociétés cotonnières ressenti parfois chez le producteur. Dans le déploiement de l'appui conseil technique, il a été noté l'insuffisance du suivi des producteurs dans les champs de coton en dépit des formations et sensibilisations suffisamment administrées, et les relations souvent tendues entres agents et producteurs. La prolifération ou le morcellement des SCOOPS-PC sans une base pertinente et le non assainissement du paysage de celles-ci sont autant d'autre difficultés à la charge du dispositif d'appui conseil de la SOCOMA. Aussi il apparait clairement que l'appui conseil souffre d'un manque de synergie des dispositifs d'appui conseil notamment entre la SOCOMA et l'UNPCB. A ces difficultés, s'est invitée l'insécurité chronique qui a rendu le dispositif d'appui conseil vulnérable et moins résilient. En effet l'insécurité constitue la principale contrainte qui échappant au contrôle de la SOCOMA, est parvenue à désarticuler et dysfonctionner son dispositif d'appui conseil sur le terrain avec des agents obligés de rejoindre finalement la ville de Fada pour la plupart et celle de Cinkansé pour certains.

Responsable de la gestion rationnelle du crédit intrants au niveau des producteurs, l'UNSCOOPSPCB brille par son absence sur le terrain et la faiblesse des moyens pour assurer un suivi efficace des SCOOPS-PC et leurs membres dans la distribution et l'utilisation effective des intrants. Cela est exacerbé par le manque de leadership au sein des organes de l'UNSCOOPSPCB. Cette situation ouvre la voie à des comportements inappropriés et indignant de part et d'autre tels que le bradage des intrants sur les marchés locaux, le détournement vers d'autre spéculation malgré l'accès aux intrants céréales.

Quant aux SCOOPS-P et leurs membres cotonculteurs, plusieurs difficultés ont été relevés. Les difficultés sont liées au bon respect de l'itinéraire technique face aux aléas climatiques, au délai d'approvisionnement et à la qualité des intrants. Les entretiens ont permis de relever également que la caution solidaire s'est beaucoup effritée de nos jours induisant des effets pervers. En effet le système de la caution génère de manière cyclique des impayés massifs condamnant un nombre important de SCOOPS-PC à demeurer dans un cycle de médiocrité.

CHAPITRE 04 : DISCUSSIONS ET ANALYSE

4.1.. Caractéristique des exploitations cotonnières

L'étude a révélé que les chefs d'exploitations cotonnières, âgés en moyenne de 47 ans (+/- 6) avec une expérience moyenne de production du coton d'environ 17ans, ont en charge un ménage avec un effet moyen de 12 personnes dont la moitié constitue les actifs pour l'exploitation familiale. La main d'œuvre salarié est très peu utilisée par les exploitations cotonnières. Il apparait que la majorité des chefs d'exploitation n'est pas scolarisée (50% aplanétisée et 33% d'illettrés). Ces données montrent que le paysage cotonnier dans la zone de la SOCOMA est composé de chefs d'exploitation relativement vieillissants avec une forte dépendance à la main d'œuvre familiale pour la réalisation des opérations culturales. Ces résultats sont corroborés par les travaux de **DJIRE Adama (2018)** conduite dans la région cotonnière de Banfora (Zone SOFITEX) qui ont montré que 75% des producteurs enquêtés ont entre 31 et 50 ans. Il est en de même pour **Khouma Oumar, et al. (2021)** dont l'étude menée au Sénégal a mise en évidence des ménages de cotonculteurs caractérisés par des effets moyens de 13 personnes dont 9 actifs familiaux avec des chefs d'exploitations âgés en moyenne de 44 ans dont 48% sont illettrés.

Les résultats de l'étude ont montré en outre que la diversification des productions agricoles est une pratique courante des exploitations à base de coton dans le bassin cotonnier Est du Burkina Faso. Dans la diversification agricole, le coton représente en moyenne 38% des surfaces contre 36%, 15% et 11% respectivement pour le maïs, le Sorgho/mil et les oléagineux (sésame, soja et arachide). Il apparait que le coton garde toujours une première place dans l'assolement mais peut varier en fonction des intérêts socio-économiques des exploitations. Ces données sont plus ou moins similaires à celles de **TRAORE Daouda (2016)** obtenues dans la commune de Dano en zone SOFITEX, qui met en évidence des exploitations à base de coton conventionnel pratiquant un assolement moyen de 42% en coton, 23% en maïs, 25% pour le Sorgho/mil et 9% pour les légumineuses (arachide, sésame, etc.).

L'analyse de l'économie des ménages cotonniers montre qu'elle est alimentée par diverse source contribuant à la formation du revenu monétaire moyen variant de 650 000 à 4 600 000 F CFA pour l'échantillon étudié. Ce revenu coton est relativement similaire à celui obtenu par **POUYA Mathias et al., 2012**, pour les exploitations cotonnières attelées qui est de 521.296 F CFA francs CFA et 652.157 F CFA respectivement en zone Centre et Ouest. La contribution du coton est estimée en moyenne à 36%. Il apparait globalement que la part contributive du coton dans la formation du revenu du ménage évolue en fonction du revenu moyen avec une part relativement faible pour les revenus moyen supérieur 3 millions francs CFA.

4.2. Efficacité du système de crédit agricole

4.2.1. Accès au crédit agricole

L'étude a montré que durant ces cinq dernières campagnes agricoles le système de crédit agricole mis en place par la SOCOMA a permis de répondre efficacement aux besoins de crédit formulés par les producteurs. Un taux moyen de 98,9% de couverture des demandes de crédit intrants dont 23% représente le crédit intrants céréales montre à suffisance l'efficacité de la mise en place du crédit campagne bien que certains producteurs minimisent la part des intrants céréales au regard des superficies céréales. Les travaux de **KHOUMA Oumar, et al. (2021)** au Sénégal ont montré que les besoins en crédit intrants sont satisfaits à 90 % pour le coton, 60% pour le maïs et 79% pour l'arachide. Dans ces résultats, il apparait une part relativement importante du crédit intrants pour le maïs et l'arachide qui atteignent respectivement 79% et 60% de taux de satisfaction des besoins.

Il revient que ce niveau de satisfaction du crédit intrants fort appréciable s'explique par le fait que la SOCOMA respecte au mieux ses engagements d'approvisionnement conséquent des consultants en

intrants, cependant avec la prise en compte de la quotité cessible il arrive qu'on observe une réduction des intrants (part des céréales le plus souvent) dans le souci d'éviter le surendettement. L'étude a par ailleurs montré que le taux d'endettement moyen relativement raisonnable courant les campagnes 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 avec respectivement 46% (99 510 F CFA/ha), 39% (114 280 F CFA/ha) et 46% (104 210 F CFA/ha) s'est fortement accrue en 2023-2024 atteignant 64% (180 024 F CFA/ha). Bien que l'augmentation du niveau d'endettement courant ces deux dernières campagnes est la conséquence d'un renchérissement des prix de cession des engrais dont la subvention accordée par le gouvernement n'a pas suffisamment soutenu la baisse, la responsabilité des producteurs est engagée en ce sens qu'ils tiennent à dépassé leur quotité cessible sur la base de fosses déclarations de superficies. Les résultats obtenus par **TRAORE D., (2016)**, en Zone SOFITEX qui présente un ratio d'endettement de 87 490 F CFA/ha (33%) courant la campagne 2012-2013 permettent de confirmer l'évolution du ratio d'endettement avec celui des prix de cession des intrants.

Au titre de crédit équipement, il ressort que la SOCOMA n'accorde pas ce type de crédit aux producteurs. Cependant un programme mis en œuvre par l'UNSCOOPSPCB avec le soutien de l'état accorde des crédits équipements aux producteurs à l'échelle nationale mais la taille des exploitations cotonnières dans la Zone SOCOMA constitue un frein l'accès à ce crédit si bien que seul 5% de producteurs enquêtés ont été bénéficiaires. C'est tout le contraire au Sénégal où le niveau global de satisfaction des besoins en crédit pour les équipements agricoles des exploitations cotonnières est de 32% avec un maximum de 44% pour les semoirs (**KHOUMA Oumar, et al. 2021**)

4.2.2. Accès à l'appui conseil technique

L'appui conseil technique mis en place par la SOCOMA touche efficacement l'ensemble des cotonculteurs. Les résultats de l'étude ont bien indiqué que 100% de l'échantillon étudié a bénéficié des formations annuelles sur les deux thèmes centraux de l'appui conseil, que sont les Technique Agricoles de Base (TAB) et la Protection Phytosanitaire. Un effectif important de chefs d'exploitations a également bénéficié de formation et sensibilisation sur l'entrepreneuriat agricole, le conseil à l'exploitation familiale et la gestion rationnelle du crédit intrants. Le suivi des parcelles cotonnières sur le terrain est aussi fort apprécié par le producteur en dépit de quelques insuffisances relevées. Pour les producteurs l'ensemble de l'appui conseil technique caractérisé par des formations, sensibilisation et suivi des champs de coton sur le terrain leur ont été fortement bénéfique au point de renforcer leur compétence agricole, organisationnelle, en gestion des exploitations familiale avec un esprit d'ouverture à la modernisation.

Quant à l'appui conseil en gestion animé par l'UNSCOOPSPCB, il apparaît que le dispositif d'appui conseil est très insuffisamment déployé sur le terrain avec un conseil en gestion pour un ou deux départements. La gestion des intrants acquis à crédit est sujet à toute sorte de dérive non seulement dans la distribution entre les membres des SCOOPS-PC et mais également dans l'utilisation sur les parcelles cotonnières avec des conséquences énormes sur la durabilité des SCOOPS-PC.

4.3. Contribution du crédit agricole et de l'appui conseil technique sur les performances des exploitations cotonnières

4.3.1. Dynamique de modernisation des exploitations cotonnières

Les résultats montrent que trois catégories d'exploitation cotonnières ont été essentiellement enregistrées dans l'échantillon étudié, en l'occurrence 18% sont cours d'équipement et contre une grande majorité (78%) disposant d'équipement agricole complet mais sans tracteur. Il apparaît que le niveau d'équipement des cotonculteurs dans la zone cotonnière de la SOCOMA s'est nettement amélioré au fil des années. En effet comme le souligne les producteurs sondés, d'énormes efforts ont été consentis dans l'investissement des équipements agricoles plus performants de manière progressive. En 2007, le niveau d'équipement des exploitations dans la Zone SOCOMA faisait état de 24% non équipés, 54% pour ceux

en cours d'équipement, 23% en équipement complet sans tracteur, et 3% pour les motorisés (**RENAUDIN Camille, (2007)**). Ces résultats confirment à suffisance l'évolution significative du niveau d'équipement en zone SOCOMA qui passe quasiment en mode attelé en dépit d'une faible motorisation.

En termes d'emplois des intrants, le crédit campagne associé au déploiement de l'appui conseil technique a fortement contribué à renforcer l'utilisation quantitative et qualitative des intrants agricoles au niveau des exploitations à base de coton. C'est un levier sur lequel s'appuie le développement plus ou moins à succès de la production cotonnière qui contribue à l'introduction des principales innovations pertinentes dans la zone SOCOMA en particulier. En plus du coton, le crédit agricole a permis la modernisation des productions céréalière et vivrières tout en améliorant leur productivité par application directe des engrais mais grâce à l'effet arrière de la fertilisation du coton en rotation avec ces cultures. En guise d'élément de corroboration, l'étude de **FAURE Guy et VOGNAN Gaspard, en 2012**, a montré que l'accès au crédit campagne couplé à l'encadrement technique de la culture cotonnière a modifié profondément les systèmes de production à l'Ouest du Burkina Faso par la diffusion et l'utilisation intensive et régulière des variétés améliorées de manière, des engrais, et des pesticides homologués.

Face à la nécessité de résilience au regard du changement climatique et d'accroissement durable des revenus, les exploitations cotonnières s'investissent progressivement dans une dynamique d'adoption des innovations adaptées à leur niveau. C'est le cas des cotonculteurs dans la zone de la SOCOMA qui adoptent des pratiques de préparation minimum du sol avec 63% de billonnage et 38% de semis direct tout réduisant au maximum les labours profonds (40%). Des pratiques de fertilisation combinant des techniques d'optimisation de la qualité fertilisante du sol ont été adoptées. Il s'agit de la fertilisation organo-minérale avec l'intégration agriculture-élevage à 93% en plus de la rotation culturale, des aménagements antiérosifs (cordon pierreux) pour des taux d'adoption respectifs de 100% et 92,5% des producteurs enquêtés. Bien que la pratique d'amendements innovants du sol avec le Burkina Phosphate et assimilés, soit très peu employée (7,5%), elle reste une alternative prometteuse pour les producteurs. L'adoption de ces innovations souvent co-créées avec la participation des producteurs, a été accélérée grâce au revenu du coton et facilitée par l'appui conseil technique de la SOCOMA et au crédit intrants. Ces résultats sont conformes à ceux de **KANGATLAM Alexis** obtenu dans les régions cotonnières du Cameroun, en 2025, qui mettent en évidence l'adoption de pratiques agricoles innovantes pour 42,50% des bénéficiaires du crédit tandis que 57,50% n'ont pas adopté de nouvelles pratiques.

Au regard du niveau de modernisation des exploitations cotonnières dans la zone SOCOMA, on retient que bien que des obstacles persistent l'accès au crédit favorise l'adoption de technologies agricoles plus performantes. Autrement dit l'accès au crédit campagne accompagné de l'appui conseil favorisent une dynamique d'adoption des innovations agricoles.

4.3.2. Performances agronomiques et financières des exploitations cotonnières

Les résultats agronomiques montrent des rendements moyens au champ relativement intéressants de la campagne agricole 2020-2021 à 2021-2022 atteignant la barre d'une tonne par hectare puis un décrochage à environ 760 kg/ha (30% de baisse) au cours de la campagne suivante (2022-2023) tout en balbutiant au niveau 800 kg/ha courant les années 2023-2024 et 2024-2025. Ces résultats montrent que malgré l'appui conseil et l'accès satisfaisant au crédit, les rendements moyens sont restés en dessous, voire très éloignés, de la tonne par hectare courant ces cinq dernières campagnes exception faite de 2021-2022. **Anonyme, 2019**, est parvenu à des résultats similaires au Sénégal relevant qu'en dépit de la satisfaction des besoins en crédit intrants coton à 90 %, les rendements demeurent inférieurs à 1 tonnes/ha passant de 957 kg/ha à 696 kg/ha depuis 2012 à l'échelle nationale.

Au fond de ces résultats mitigés d'une campagne à l'autre, se cache l'application approximative de l'itinéraire technique par négligeable, manque d'esprit d'engagement réel dans la culture du coton et

d'insuffisance de l'appui conseil technique rapproché, le tout exacerbé par les aléas climatique et l'insécurité devenu chronique au fil du temps. En effet un des grands défis de la durabilité de la culture du coton dans la zone SOCOMA est la faiblesse des rendements au champs liés principalement aux pratiques agricoles des producteurs qui faisant l'ignorant de cette réalité tout en accusant la société cotonnière. Face à cela, ils tendent à adopter des stratégies de minimisation des risques y relatives. Cette stratégie consiste en générale à une pratique de diversification des productions agricoles en détournant les intrants destinés au coton sur les autres spéculations, ce qui affaiblissent davantage la productivité du coton avec pour conséquence la survenu d'impayés et un cercle vicieux d'insécurité de revenu à tous les niveaux. Cela a été aussi démontré par les travaux de **KHOUMA Oumar et al. (2021)** dans la zone cotonnière du Sénégal. Ils soutiennent que la stratégie du producteur est de diversifier ses revenus, minimiser le risque lié à la production de coton tout en sécurisant son maintien dans le système de production à base coton. Son objectif, pour le coton, est de réaliser le rendement minimum lui permettant juste de payer son crédit du fait du système solidaire non adapté à la structure des exploitations et villages cotonniers. Ce qui justifierait valablement la baisse de la productivité du coton et l'installation d'un cercle vicieux d'endettement des groupements de producteurs.

L'étude des performances financières fait ressortir une tendance baissière de la MARI passant de 63% (**188 590 F CFA/ha**) en 2021-2022 à 36% (**101 087 F CFA/ha**) en 2023-2024 avec un relèvement timide en 2024-2025 (46% correspondant à **125 584 F CFA/ha**). Cette tendance de l'échantillon est plus ou moins généralisable à toute la zone SOCOMA durant la période indiquée. En effet après une campagne 2020-2022 timide, un relèvement conséquent de la productivité aux champs a été ressenti à l'issue de la campagne 2021-2022 motivé par l'amélioration significative du prix d'achat coton graine avec le maintien du niveau des prix de cession des intrants essentiels et une pluviométrie relativement clémente du début à la fin. Malheureusement la campagne suite, soit 2022-2023, un faisceau de circonstances déformables caractérisé par le rebond capricieux des pluies, l'invasion brutale de *Amrasca bugutulla* (jassides) échappant à tout contrôle exacerbée par la montée en puissance de l'insécurité dans l'ensemble de l'aire de production, a replongé les rendements aux champs très loin de la barre d'une tonne à l'hectare malgré des niveaux de prix d'achat coton graine et de prix de cession des intrants en amélioration continue. Les deux autres ont connu les mêmes circonstances défavorables voire qu'elles se sont empirées. L'un dans l'autre, les braves producteurs résilients avec le soutien de la SOCOMA ont continué à faire du coton un poids important de l'économie des ménages agricoles au regard des MARI engrangées jusqu'en 2024-2025. Ces performances financières moyennes sont comparables à celles obtenues dans l'étude de **TRAORE Daouda, 2016**, en Zone SOFITEX qui était de **141 842 F/ha** pour le coton conventionnel. En plus les impayés liés à la faible productivité se sont réduits sur l'ensemble de la zone SOCOMA, en ce sens qu'aucun producteur enquêté n'a subi d'impayés au cours des cinq dernières campagnes.

Aussi, bien que cela soit difficile à évaluer, il apparaît qu'une partie de l'effet du crédit intrants coton se retrouve dans la production céréalière et bien d'autres spéculations de l'exploitation ou mieux chez les proches non consultants ayant bénéficié gracieusement des intrants des producteurs de coton. Cette situation est d'autant vraie que les travaux de **GUENOT Aurore et al., 2014**, en Zone Ouest du Burkina Faso ont montré que lorsque le prix du coton baisse, les intrants coton (engrais en l'occurrence) distribués par la SOFITEX sont partiellement détournés au profit d'autres cultures plus rémunératrices (céréales) ou bien revendus sur le marché.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Cette étude révèle que la zone SOCOMA est composée d'exploitations agricoles de type familiale conduites par des chefs d'exploitation assez expérimentés avec une pratique de diversification des sources de revenus de plus en plus prononcée dans une approche d'accroissement et de sécurisation des revenus du ménage face aux risques climatiques et économiques imminents. Bien ou mal mis en œuvre, cette stratégie influence l'importance du coton dans l'exploitation.

Le crédit agricole accordé par la SOCOMA, essentiellement du type crédit campagne en nature, couvre 99% des besoins de crédit avec des intrants de qualités mise en place dans des délais bien raisonnables généralement. La SOCOMA n'accorde pas de crédit équipement, cependant un faible nombre de producteurs ont bénéficié d'un crédit tracteur via un programme de crédit équipement mise en œuvre par l'UNPCB avec le soutien de l'état à l'échelle nationale dont la durée de remboursement est de 5 ans avec une part contributive de 25% de la valeur du tracteur payable avant la réception. L'appui conseil technique, animée par la SOCOMA en partenariat avec l'UNSCOOPSPCB chacun avec des responsabilités distinctes, a permis aux producteurs de disposer de compétences techniques poussées utiles à la gestion efficace des exploitations cotonnières.

A ce titre, il est apparu que l'accès au crédit campagne et à l'appui conseil technique a un impact significatif sur la modernisation des exploitations à base de coton et leurs performances agronomiques et économiques. Il a favorisé l'adoption de nouvelles pratiques agricoles tout en renforçant le professionnalisme des chefs d'exploitation, ce qui contribue à améliorer l'efficacité de la gestion des exploitations. Bien que l'objectif de l'accroissement des rendements et des revenus des producteurs ne soit pas atteint pour des raisons diverses, il ressort que la MARI dédagée contribue fortement à la formation du revenu global des ménages producteurs de coton.

Toutefois ces résultats nous interpellent sur les défis qui demeurent, en l'occurrence le manque de suivi rapproché aux producteurs, le surendettement, la gestion non durable des intrants agricoles, la mauvaise gestion des SCOOPS-PC, l'équilibre des subventions entre intrants et du prix d'achat coton graine, etc., et qui affectent constamment l'environnement locale de production du coton.

L'optimisation de la performance des exploitations cotonnières susceptible d'améliorer conséquemment les conditions de vies des ménages passera nécessairement par ces défis. C'est pour cela que les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- ✚ réorienter et prioriser la subvention conséquemment sur le prix d'achat du coton graine aux producteurs tout en réduisant raisonnablement celle sur les prix de cession des intrants en particulier les engrais et aussi travailler à redynamiser efficacement les instruments économiques sur lesquels sont adossés ces deux mécanismes de fixation de prix ;
- ✚ mettre en place un programme de renforcement de l'adoption massive et rationnelle de la fertilisation organo--minérale en vue de soutenir la réduction de l'utilisation des engrais minéraux pour réduire le coût de production tout en améliorant durablement la productivité au champ ;
- ✚ renforcer les programmes de mise en œuvre de crédit de modernisation adaptée et de restructuration (crédit équipement) des exploitations avec le concours des sociétés cotonnières ;
- ✚ mettre en place un programme de renforcement des infrastructures de stockage des intrants agricoles au niveau village voire SCOOPS-PC pour faciliter l'approvisionnement précoce des intrants aux SCOOPS-PC avant la saison pluvieuse tout en renforçant la gestion rationnelle des intrants au sein des coopératives ;
- ✚ renforcer les réseaux routiers départementaux tout en aménagements les pistes à l'intérieur des départements par un programme d'entretiens permanent ;
- ✚ renforcer le système d'appui conseil technique aux producteurs en mettant en place un dispositif non seulement rapproché aux producteurs tout en renforçant régulièrement les capacités agents au niveau de la société cotonnière et pour l'UNSCOOPSPCB ;

- ✚ renforcer la gestion rationnelle des intrants au niveau des SCOOPS-PC tout en instaurant une synergie d'action entre la société cotonnière et l'UNSCOOPSPCB ;
- ✚ responsabiliser la société cotonnière dans l'appui conseil des autres spéculations en rotation avec le coton ;
- ✚ réaménager ou redéfinir le mécanisme de la caution solidaire de sorte qu'elle soit un véritable atout dans l'accès et la gestion efficace du crédit intrants.

Ces recommandations majeures, en ciblant les différents niveaux du système de crédit agricole, visent à renforcer la gestion rationnelle et efficace des intrants de sorte à accroître la rentabilité du secteur cotonnier, tout en assurant une meilleure durabilité et compétitivité à long terme.

BIOGRAPHIE

AICB, 2024 : Note d'orientation pour l'appui conseil aux producteurs de coton et aux OPC : révision du cahier de charge de l'appui conseil de la production cotonnière au Burkina Faso ;

AICB, 2024 : Cahier des charges pour l'appui conseil aux producteurs de coton et aux Organisations de Producteurs de Coton, document provisoire ;

Anonyme. (2019). Plan de relance durable du coton au SENEGAL. SODEFITEX, Tambacounda, Octobre 2019 ;

Auger, Ghislain, 2018. ÉTAT DES LIEUX DU FINANCEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO. IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 107958-001-Financial Services and the Deployment of Agricultural Innovations in the Sahel ;

DJIRE Adama Ben Harouna, 2018. Contribution à la stratégie de développement durable de la production cotonnière de la SOFITEX : Analyse du dispositif de formation des producteurs de la région cotonnière de Banfora, mémoire Master 2 Management Stratégique et Opérationnel, 2^{ie}, Promotion 2013/2014 ;

FAO. 2016. Analyse des incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso, par A.F. Ouédraogo, B. Lanos, et A. Mas Aparisi. Série de notes techniques, SAPAA. Rome ;

FAURE Guy et VOGNAN Gaspard, 2012. les effets du système d'innovation sectoriel de la filière coton au Burkina Faso sur les dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural;

GUENOT Aurore et HUCHET-BOURDON Marilyne, « Rôle du coton sur la filière maïs au Burkina Faso », Économie rurale [En ligne], 341 | mai-juin 2014, mis en ligne le 15 mai 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/4353> DOI : 10.4000/economierurale.4353

Guissou R., Ilboudo F., 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le coton au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome ;

Institut National de la Statistique et de la Démographie, Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH) 2019. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS ;

KANGATLAM Alexis, 2025. Crédit agricole et le bien-être producteurs cotonniers dans le grand Nord Cameroun. INTERNATIONAL JOURNAL OF RESEARCH IN ECONOMICS AND FINANCE, 2025, Vol. 2, No. 4, 46-77. <https://doi.org/10.71420/ijref.v2i4.93> ;

KOSSOUMNA, L. N. et HAVARD, M. (2006). Mutations de la filière cotonnière dans les provinces Septentrionales du Cameroun. Perception et stratégies paysannes. Cahiers de Géographie du Québec, Vol. 50 (139) : 65-82. ;

KONSIMBO Evariste Faustin, 2019. Contribution à l'étude de la performance de la filière coton en Afrique: Une analyse stratégique du système d'acteurs de la gestion des intrants de la zone cotonnière de la SOFITEX au Burkina Faso. Gestion et management. Université Aube Nouvelle: Centre de Recherche et d'Etudes en Management (CREM), 2019. Français. NNT: . tel-03284249 ;

Kaminski Jonathan, 2007, Analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles, Réforme de la filière* cotonnière burkinabè - retour sur dix ans de mutations, Rapport ;

Khouma Oumar et Dieng Abdoulaye, 2021. Accès au crédit agricole et productivité du coton au Sénégal , N° 31, vol 1- Juillet 2021 ;

MAAH - Enquête Permanente Agricole (EPA) de DGESS Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2017/2018 au Burkina Faso (2018) ;

Promouvoir la Résilience dans les Economies en zones Semi-Arides (PRESA), 2019. Cartographie de la Chaîne de Valeur du Coton du Burkina Faso **Institut national d'étude et de recherches agricoles [INERA], (2005).** Rapport bilan de recherche en agro-socio-économie. Burkina Faso;

POUYA Mathias Bouinzemwendé, BONZI Moussa, GNANKAMBARY Zacharia, KOULIBALY Bazoumana, OUEDRAOGO Idrissa, OUEDRAOGO Jean Sibiri et SEDOGO Papaoba Michel, 2013, Perception paysanne et impact agro-pédologique du niveau de mécanisation agricole dans les zones cotonnières Centre et Ouest du Burkina Faso, ISSN 1991-8631 ;

Renaudin Camille, 2007, Equipe d'accueil GESTER (Gestion des Sociétés des Territoires et des Risques) – EA 3766 Université Paul Valéry –Montpellier 3. Étude sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso ;

TRAORE Daouda, 2016. Analyse comparative des performances économiques des systèmes de production de coton biologique, conventionnel et culture génétiquement modifiée dans la commune de dano, Burkina Faso. Mémoire ingénieur du Développement Rural, option vulgarisation agricole, UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO/ INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL. ;

Société Cotonnière du Gourma, 2019. Rapport Général Bilan du plan d'action prioritaire 2019-2024 pour la relance de la production cotonnière dans le bassin cotonnier Est du Burkina

ANNEXE

Annexe 1 : Questionnaire sur l'analyse de la contribution du crédit agricole et de l'appui conseil technique soumis aux producteurs

Date de l'enquête :	Nom & Prénom de l'enquêté :
Commune/département :	Village :
SCOOPS-PC : Code : Nom :	

I. Identité du Chef d'Exploitation cotonnière (CEC) Enquêté

Sexe		1=Homme ; 2=Femme
Age		Nombre d'années révolues
Ethnie		1= Gourmantché ; 2=Mossi ; 3= Peulh, 4= Autre (Préciser.....)
Statut matrimonial		1=marié, 2=célibataire, 3=veuf(e)/divorcé(e),
Niveau d'instruction		0=Non alphabétisé, 1=Coranique/Medersa, 2=Alphabétisé ; 3=Niveau primaire ; 4=niveau Secondaire ; 5=niveau Supérieur
Statut social		1=migrant, 2= autochtone
Ancienneté dans la culture du coton		Nombre d'année dans la culture coton
2 ^{ème} production agricole suivant le coton		1= céréales ; 2= légumineuse ; 3= Oléagineuse, 4= Eleavage, 6= maraichage ; 7= Autres
Pratique AGR ?		1= maraichage, 2= Eleavage, 3= commerce ; 4= Artisanat, 5 = Autre (à préciser)
Revenu annuel moyen des 05 dernières années		Montant annuel moyen gagné tout activité comprise
Part contribution du coton		Part contributive du coton dans le revenu annuel moyen

II. Caractéristiques générales de l'exploitation Cotonnière (EC)

- 2.1. Etes-vous chef de ménage ? /...../ 1=oui, 0= non
- 2.2. Combien de personnes avez-vous en charge ? /...../
- 2.3. Nombre d'actif familial de l'EC /...../
- 2.4. Employez-vous des actifs salariés ? /...../ 1=oui, 0= non
- 2.4.1. Si oui : Nombre : /...../ Montant moyen annuel engagé : /...../ F CFA/
- 2.5. Quelles sont les dépenses prioritairement effectuées avec les recettes du coton

Ordre	Dépense prioritaire des recettes du coton	Montant annuel moyen alloué ces cinq dernières années (F CFA)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

III. Détails sur la production coton et des cultures associées

3.1. Quel est le statut foncier de vos terrains de production cotonnière ? /...../ 1 = héritage, 2=don, 3=location, 4=achat

3.2. Evolution de la production de coton au cours des cinq dernières campagnes agricoles

Campagne	Superficie prévue	Superficie réalisée	Production réalisée	Observations
2024-2025				
2023-2024				
2022-2023				
2021-2022				
2020-2021				

Observations : Explication des écarts de réalisation de superficies

3.3. Expliquez les raisons des écarts de réalisation de production d'une campagne agricole à l'autre :

3.4. Evolution de superficie et de la production des trois principales cultures de rotation du coton ces cinq dernières années

Campagne agricole						
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
2024-2025						
2023-2024						
2022-2023						
2021-2022						
2020-2021						

3.5. Quel est l'objectif recherché en produisant ces cultures de rotation/associées ? /...../ (1 = consommation ménage, 2 = commercial, 3 = mixte)

IV. Caractériser l'offre de crédit agricole et mesurer du niveau de satisfaction

4.1. Bilan du financement à court terme dont vous avez bénéficié du système de crédit agricole SOCOMA au cours des cinq dernières campagnes

Campagne	Crédit intrant demandé	Crédit intrant accordé	Part des céréales ou autres cultures	Observations
2024-2025				
2023-2024				
2022-2023				
2021-2022				
2020-2021				

Observation : Explication des écarts

4.2. Bilan du financement moyen et long terme dont vous avez bénéficié du système de crédit agricole de SOCOMA au cours de dix dernières campagnes

4.2.1. Au cours de ces cinq dernières campagnes, avez-vous eu accès à un crédit SOCOMA pour l'acquisition des matériels et équipements agricoles ? /...../ 1=oui, 0= non

4.2.2. Si Oui,

Campagne	Montant obtenu	Part contributive	Durée de remboursement	Matériel acquis
2024-2025				
2023-2024				
2022-2023				
2021-2022				
2020-2021				

4.3. Autre financement dont vous avez bénéficié au profit de votre système de production à base de coton

4.3.1. Quels autres financements à court terme avez-vous bénéficié dans le cadre de la production cotonnière et des cultures associées au cours de ces cinq dernières campagnes

Campagne	UNPCB	Autre sources	Crédit demandé	Crédit accordé	Observations
2024-2025					
2023-2024					
2022-2023					
2021-2022					
2020-2021					

4.3.2. Bénéficiez-vous d'autres types de crédit pour l'acquisition de matériels et équipements agricoles ?

/...../ (1 = Crédit Etat/UNPCB, 2 = Projet/programme d'appui à la filière Coton, 3 = Néant)

4.3.3. Si oui

Campagne	Montant obtenu	Part contributive	Durée de remboursement	Matériel acquis	Observations

4.4. Quelle sont les principales cultures associées au coton bénéficiant du système crédit du coton ? /...../ (1 = Maïs, 2= Mil/Sorgho, 3= Soja, 4= Sésame, 5= Autre (à préciser.....))

V. Effet du crédit agricole et de l'appui conseil sur la dynamique d'innovation et de modernisation des exploitations cotonnières

5.1. Crédit agricole et modernisation de l'Exploitation cotonnière

- 5.1.1. Etes-vous satisfait du crédit agricole/intrants qui vous est accordé chaque campagne ?
/...../ (Oui = 1 ; Non = 0)
- 5.1.2. Dites Pourquoi ? /...../ (1 = couverture totale des besoins, 2 = couverture des besoins essentielle, 3= couverture partielle des besoins, 4= Couverture très insuffisante des besoins)
- 5.1.3. Quelle est votre appréciation de l'effet du crédit agricole sur les performances de votre exploitation à base de coton au cours de ces cinq dernières campagnes ?

		Efficace
Coton	Réponse (Oui = 1 ; Non = 0)	
	Pourquoi ?	1= Cout de production par hectare réduit, 2 = Cout de production par hectare élevé, 3= Bon rendement, 4= faible rendement, 5= MARI élevée 6= faible MARI, 7= quasi-absence d'Impayés 8= Impayés réguliers,
Cultures associées bénéficiaires	Réponse (Oui = 1 ; Non = 0)	
	Pourquoi ?	1= Meilleur rendement avec les arrières effets de la fertilisation du coton + accessibilité au crédit intrants céréales, 2= Disponibilité et suffisance des stocks alimentaires auto-produit, 3= faible rendement pour faible accessibilité de crédit intrants céréales, 4= Insuffisance des stocks alimentaires auto-produits, 5= manque d'appui conseil technique, 6= gain de revenu supplémentaire

- 5.1.4. Quelles solutions innovantes proposez-vous pour améliorer le système de crédit agricole ?

- 5.1.5. Au cours de ces cinq dernières campagnes, comment appréciez-vous l'efficacité de la mise en place des intrants agricole

Appréciation	Semence	Engrais	Herbicides et Appareil	Insecticides
Délai de mise en place				
Quantité mise en place				
Qualité des intrants				
Délai de mis en place : 1= Régulièrement précoce ; 2= Souvent précoce ; 3= Régulièrement normal ; 4= Souvent normal ; 5= Régulièrement en retard ; 6= Souvent en retard Quantité des intrants mis en place : 1= Régulièrement suffisant ; 2= Souvent suffisant ; 3= Régulièrement insuffisant ; 4= Souvent insuffisant Qualité des intrants mis en place : 1= Régulièrement bonne ; 2= Souvent bonne ; 3= Régulièrement mauvaise ; 4= Souvent mauvaise				

- 5.1.6. Comment appréciez-vous la subvention de l'Etat sur intrants coton dans sa forme actuelle ?

	Efficace	Efficient	Pertinence
Réponse (Oui =1 ; non =0)			

Pourquoi ?			
------------	--	--	--

5.1.7. Quelles solutions innovantes proposez-vous ?

5.1.8. Quel est le niveau d'équipement de votre exploitation

Catégorie d'exploitation cotonnière à laquelle appartient votre exploitation agricole		Mode d'acquisition (1= font propre ; 2 = Crédit SOCOMA ; 3= Crédit Etat/UNPCB)	Observation
Exploitation Non équipé			
Exploitation en cours d'équipement			
Exploitation avec Equipement complet			
Exploitation Equipée avec tracteur			

- **Exploitation non équipée** : : exploitation ne disposant pas d'animaux de trait (bœufs, âne, cheval), ou d'équipement (charrue, sarcleur, butteur).
- **Exploitation Attelé en cours d'équipement** : exploitation disposant d'au moins un attelage (par exemple une paire de bœufs, une charrue, etc...) mais d'autres équipements font défaut
- **Exploitation avec Equipement complète** : exploitation disposant d'au moins une paire de bœufs, une charrue, un sarcleur, un butteur et une charrette
- **Exploitation équipée avec tracteur.**

5.1.9. Qu'est-ce qui explique votre niveau d'équipements agricoles actuel ?

5.1.10. Que doit-on faire pour renforcer votre niveau d'équipement ?

5.2. Appui conseil et Innovation de l'Exploitation cotonnière

5.2.1. Quels sont les formation et sensibilisations dont vous avez bénéficiés pour la gestion de votre exploitation agricole à base de coton ?

Type de formation	Oui =1 ; non = 0	Acteur responsable (1 = SOCOMA ; 2 = UNPCB)	Fréquence (1 = annuel, 2 = période d'un projet, 3= occasionnel)
Technique agricole de base (préparation de sols, Semis, amendement et fertilisation, entretien des cultures, Récolte et conservation du CG, Intégration agriculture-élevage, aménagement antiérosif et CRS/DRS .)			

Protection phytosanitaire et gestion des pesticides			
Norme et procédure de production de la semence			
Entrepreneuriat Agricole (Farmers Business School = FBS)			
Conseil aux exploitations familiales (CEF)			
Gestion des risques agricoles (climatique, biologique et technique, etc.)			
Commercialisation primaire du coton graine			
Gestion des intrants agricoles et du crédit			
Gestion de l'exploitation agricole			
Gestion des SCOOPS-PC			
Autres :			

5.2.2. Quels sont les conseils et accompagnements pratiques dont bénéficiez-vous auprès du dispositif d'appui conseil de l'UNPCB dans la gestion de votre exploitation à base de coton ?

Sujet de conseil pratiques	Oui = 1 : Non = 2
Expression des besoins en crédit agricole et planification de la campagne	
Négociation de la validation du crédit auprès de la SOCOMA	
Gestion rationnelle du crédit acquis en fonction des capacités de l'Exploitation agricole	
Diversification des cultures et des sources de revenus	
Gestion des revenus agricoles et autres	
Création, intégration et gestion des SCOOPS-PC	
Acquisition des matériels et équipements agricole utiles	
Autres :	

5.2.3. Comment appréciez-vous la disponibilité des agents d'appui conseil UNPCB lorsque vous les sollicitez ? /...../

(1= Disponibilité totale ; 2= Disponibilité partielle ; 3= Faible Disponibilité ; 4= Indisponibilité totale)

5.2.4. Quelles sont les principales préoccupations pour lesquelles vous sollicitez le plus souvent les agents d'appui conseil UNPCB au cours de la campagne agricole ?

Ordre	Préoccupations pour lesquelles les agents sont sollicités au cours de la campagne agricole	Satisfaction des réponses apportées (régulièrement Satisfait = 1 ; souvent Satisfait = 2 ; occasionnellement satisfait = 3 ; rarement satisfait = 4 ; jamais satisfait = 5)	Observations
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

5.2.5. L'appui conseil technique dont vous bénéficiez impact-il réellement les performances de votre exploitation à base de coton ? /...../ 1=oui, 0 = non

5.2.6. Lesquels avez-vous trouvés plus déterminants et quels sont les effets engendrés sur les performances de votre exploitation à base de coton

Ordre	Conseil technique plus utiles	Effet ressentis sur les performances de l'EC	Observations
Appui conseil technique SOCOMA			
1.			
2.			
3.			
4.			
Appui conseil technique UNPCB			
6.			
7.			
8.			
Récolte			

5.3. Bonnes pratiques agricoles adoptées ?

5.3.1. Quelles pratiques de travail du sol avez-vous appliqués ces cinq dernières campagnes agricoles

Pratique de travail de sol adoptée	Oui = 1 : Non = 0
Labour chaque année	
Labour tous les deux ou trois ans	
Billonnage	
Scarifiage	
Semis direct	

5.3.2. Quelles mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique avez-vous adoptées courant ces cinq dernières campagnes agricoles ?

Mesure d'adaptation et d'atténuation au changement climatique	Oui = 1 : Non = 0
Semis précoce dès les premières pluies	
Semis avant juillet	
Densité de semis normal en fonction de la fertilité du sol et de l'isohyète pluviométrique	
Haute densité de semis	
Suivi et utilisation des informations climatiques saisonnières pour la gestion de l'exploitation	
Utilisation de semence fournis par la SOCOMA	
Autres :	

5.3.3. Quelles sont vos pratiques courantes de gestion de la fertilité des sols au cours de ces cinq dernières campagnes agricoles

Pratiques de gestion de la fertilité des sols	Oui = 1 : Non = 0
Enfouissement des engrais appliqués	
Fertilisation organo—minérale conformément aux doses recommandées	
Rotation culturale coton-céréales / coton-légumineuse/oléagineuse	
Semis sous couvert végétal	
Aménagement anti-érosif et de gestion des eaux du sol (Cordon pierreux, Demi-lune, bande végétative, haie vive, etc.)	
Amendement du sol (Burkina Phosphate, dolomie, chaux, autres)	
Agro-pastoralisme (animaux de trait, pâturer le bétail après les récoltes, utilisation du fumier.)	
Autres :	

5.3.4. Quelles sont vos pratiques courantes de protection durable des cultures

Pratiques de protection durable des cultures	Oui = 1 : Non = 2
Utilisation des herbicides et insecticides recommandés et vulgarisés par la SOCOMA	
Respect des doses d'applications et périodes de traitement herbicides	
Sarclo-binage et buttage régulier et au besoin	
Respect du calendrier de protection phytosanitaire (6 traitements au minimum)	
Suivi régulier des ravageurs du cotonnier	
Régulation de croissance du cotonnier (chimique ou mécanique)	
Lutte chimique associé à la lutte biologique des ravageurs	
Autres :	

5.3.5. Selon vous qu'est-ce qui explique la faible adoption des bonnes pratiques agricoles et des innovations techniques recommandées dans votre exploitation cotonnière ?

.....

.....

.....

5.3.6. Que faut-il faire pour vous permettre d'améliorer conséquemment le niveau d'adoption des bonnes pratiques agricoles et des innovations techniques recommandées dans votre exploitation cotonnière ?

.....

.....

.....

5.4. Quel bilan financier pouvez-vous dresser ?

Campagne	Revenu CG net perçu	Impayés réalisés	Raison des impayés
2024-2025			
2023-2024			
2022-2023			
2021-2022			

2020-2021			
-----------	--	--	--

5.5. Quel est votre appréciation générale des performances de votre exploitation à base de coton ces cinq dernières campagnes ?

Domaine	Appréciation	Facteurs explicatifs	Suggestions d'amélioration
Coton			
Cultures associées bénéficiant d'une partie du crédit coton			

Annexe 2 : Guide d'entretiens sur le système de crédit agricole et l'appui conseil aux producteurs soumis à l'Union Régionale des Producteurs de Coton de l'Est

Date de l'enquête	
Structure sondé	
Responsable répondant	

I. GENERALITES

1.1. Quelles est la mission générale de votre structure ?

1.2. Quelles sont les missions spécifiques de votre structure relative à la mise en place du crédit agricole et de l'appui conseil aux producteurs de coton

II. SYSTEME DE CREDIT AGRICOLE ET D'APPUI CONSEIL

2.1. Quelle appréciation faite vous du système de crédit agricole aux producteurs ?

2.2. Comment appréciez-vous le niveau de couverture du crédit agricole accordé ou aux producteurs de coton par rapport à leur demande

2.3. Comment appréciez-vous l'appui conseil technique de la SOCOMA aux producteurs

2.4. Quelle appui conseil réel l'UNPCB apporte-t-elle aux Producteurs ??

2.5. Quels sont les difficultés que l'UNPCB rencontre dans l'appui conseil aux SCOOPS-PC et leurs membres

2.6. Comment l'UNPCB contribue-t-elle à l'adoption des innovations agricoles et à la modernisation des exploitations agricoles ??

- 2.7. Au cours de ces cinq dernières campagnes, comment appréciez-vous l'efficacité de la mise en place des intrants agricole
- 2.8. Comment appréciez-vous la qualité et l'utilisation des intrants coton mis à la disposition des cotonculteurs (semences, engrais et pesticides), surtout au cours de ces cinq dernières campagnes ?
- 2.9. Quelles sont les difficultés d'approvisionnement en intrants des producteurs de coton ? - Quelles sont les actions pour faciliter l'approvisionnement et garantir la qualité des intrants coton (semences, engrais, pesticides)
- 2.10. Comment appréciez-vous la subvention de l'Etat sur intrants coton dans sa forme actuelle ?
- 2.11. Pouvez-vous proposer un modèle de subvention que vous jugez plus efficient et plus efficace
- 2.12. Comment appréciez-vous le niveau d'équipement global des producteurs du bassin cotonnier Est ?
- 2.13. Qu'est-ce qui explique ce niveau d'équipement et matériels agricoles des producteurs ?
- 2.14. Que doit-on faire pour renforcer le niveau d'équipement des producteurs ?
- 2.15. Pensez-vous du niveau de respect de l'ITK et des recommandations techniques par les producteurs

Annexe 3 : GUIDE D'ENTRETIENS sur le système de crédit agricole et l'appui conseil aux producteurs soumis à la SOCOMA

Date	
Nom et Prénom du Responsable	
Structure	
Poste	
Téléphone	
Mail	

1. GENERALITES sur la mission de la SOCOMA

- 1.1. Quelles sont les missions générales de votre structure ?
- 1.2. Quelles sont les missions spécifiques de votre structure en lien avec la filière coton ?

2. DEPLOIEMENT DU CREDIT AGRICOLE ET DE L'APPUI CONSEIL TECHNIQUE

- 2.1. Comment appréciez-vous la quantité, la qualité et l'utilisation des intrants coton mis chaque année à la disposition des cotonculteurs (semences, engrais et pesticides) ?
- 2.2. Quelles sont les difficultés d'approvisionnement en intrants des fournisseurs à la SOCOMA puis aux producteurs de coton ?

- 2.3. Par quels mécanismes peut-t-on faciliter l'approvisionnement des producteurs en intrants pour les autres cultures, notamment les céréales ?
- 2.4. Comment appréciez-vous l'implication de l'UNPCB et de ses démembrements dans le processus d'approvisionnement des producteurs en intrants ?
- 2.5. L'organisation actuelle des producteurs de coton vous semble-t-elle convenable pour assurer la gestion durable du crédit agricole ?
- 2.6. Quelles sont contraintes ou blocages du dispositif organisationnel et fonctionnement des SCOOPS-PC qui affectent la gestion du crédit agricole et de l'appui conseil technique ?
- 2.7. Comment appréciez-vous l'efficacité et l'efficience de la subvention des intrants coton dans sa forme actuelle ?
- 2.8. Pouvez-vous proposer un modèle de subvention que vous jugez plus efficient et plus efficace ?
- 2.9. Quels mécanismes mettre en place pour baisser les coûts de production dans les systèmes à base de coton ?
- 2.10. Quelle appréciation faites-vous du système d'appui conseil technique que vous apportez aux cotonculteurs ?
 - ✚ Capacités opérationnelles de votre dispositif d'appui conseil technique ?
 - ✚ Capacités opérationnelles de l'appui conseil de l'UNPCB
 - ✚ Efficacité sur l'amélioration des compétences techniques et professionnalisation des producteurs ?
- 2.11. Comment appréciez-vous le niveau de modernisation des exploitations cotonnières en termes d'équipement agricole ?
- 2.12. Quels sont les contraintes majeures à la mécanisation des exploitations cotonnières ?
- 2.13. Quelle appréciation faites-vous des pratiques et techniques de production du coton employés par les producteurs :
 - ✚ Le système de rotation coton-maïs-autres cultures
 - ✚ Diversification des productions
 - ✚ Le respect des itinéraires techniques de production :
 - ✚ La gestion des parasites et des ravageurs
 - ✚ Les techniques de gestion de la fertilité des sols
 - ✚ Stratégie d'adaptations au changement climatique

+ Les techniques de récolte, de stockage sur sites et de transport

2.14. Quelles sont les contraintes dans l'adoption des bonnes pratiques agricoles

2.15. Comment appréciez-vous l'appui de la recherche dans le déploiement de l'appui conseil aux producteurs

2.16. Comment appréciez les performances des exploitations cotonnières courant ces 5 dernières campagnes ?

+ Agronomiques

+ Financières

2.17. Comment appréciez-vous la contribution de la culture cotonnière à :

+ Sur la formation des revenus des cotonculteurs,

+ Sur la production céréalière et la sécurité alimentaire des ménages producteurs

+ L'économie régionale
